

AUTRES INFORMATIONS

RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ



DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ ROTHSCHILD & CO

INITIÉE PAR ROTHSCHILD & CO CONCORDIA



Le présent document relatif aux autres informations notamment juridiques, financières et comptables de la société Rothschild & Co a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 20 juillet 2023, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction 2006-07 du 28 septembre 2006 de l'AMF relative aux offres publiques d'acquisition (telle que modifiée). Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Rothschild & Co.

Le présent document incorpore par référence le rapport annuel de la société Rothschild & Co pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 mis à la disposition du public le 27 mars 2023 et disponible sur le site Internet de la société Rothschild & Co (www.rothschildandco.com).

Le présent document complète la note en réponse établie par la société Rothschild & Co relative à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Rothschild & Co initiée par la société Rothschild & Co Concordia, visée par l'AMF le 18 juillet 2023 sous visa n°23-317, en application d'une décision de conformité du même jour (la « **Note en Réponse** »).

Le présent document et la Note en Réponse sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur celui de la société Rothschild & Co (www.rothschildandco.com) et peuvent être obtenus sans frais au siège social de la société Rothschild & Co (23 bis avenue de Messine, 75008 Paris).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué sera diffusé, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIÈRES

1.	Rappel des principaux termes et caractéristiques de l'offre	3
2.	Informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables, de la Société	8
3.	Évènements récents intervenus depuis la publication du rapport annuel	9
3.1.	Renseignements concernant le capital social de la Société	9
3.1.1.	Capital Social.....	9
3.1.2.	Répartition du capital et des droits de vote	9
3.1.3.	Déclarations de franchissements de seuil	11
3.1.4.	Instruments donnant accès au capital.....	12
3.1.5.	Engagements d'apport des Actions à l'Offre	14
3.1.6.	Accords et pactes d'actionnaires	14
3.2.	Gouvernance et contrôle de la Société	17
3.2.1.	Conseil de Surveillance.....	17
3.3.	Commissaires aux comptes	18
3.4.	Assemblée Générale des actionnaires.....	18
3.5.	Suspension du contrat de liquidité	19
4.	Évènements exceptionnels et litiges significatifs.....	19
5.	Communiqués de presse publiés par la Société depuis la publication du rapport annuel.....	20
6.	Personne assumant la responsabilité du présent document	20

1. RAPPEL DES PRINCIPAUX TERMES ET CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

Le présent document est établi, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction n°2006-07 du 28 septembre 2006, telle que modifiée le 29 avril 2021, relative aux offres publiques d'acquisition, par la société Rothschild & Co, société en commandite par actions, dont le siège social est situé 23 bis, avenue de Messine, 75008 Paris, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 302 519 228 (« **Rothschild & Co** » ou la « **Société** », et ensemble avec ses filiales directes ou indirectes, le « **Groupe** »), dans le cadre d'une offre publique d'achat simplifiée au terme de laquelle la société Rothschild & Co Concordia, une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 23 bis, avenue de Messine, 75008 Paris, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 499 208 932 (« **Concordia** » ou l'« **Initiateur** »), agissant de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce avec les membres du Concert (tel que ce terme est défini ci-après), propose de manière irrévocable à l'ensemble des actionnaires de Rothschild & Co d'acquérir en numéraire, la totalité de leurs actions de la Société en circulation ou à émettre (les « **Actions** ») autres que les Actions détenues, directement ou indirectement, par les membres du Concert (sous réserve des exceptions ci-dessous) dans le cadre d'une offre publique d'achat simplifiée (l'« **Offre** ») dans les conditions décrites dans la note d'information établie par l'Initiateur et visée par l'AMF le 18 juillet 2023, sous le visa n°23-316 (la « **Note d'Information** »).

Le prix de l'Offre est de 46,60 euros par Action avant détachement d'une distribution exceptionnelle de réserves de 8,00 euros par Action (la « **Distribution Exceptionnelle** ») et tenant compte du détachement du dividende ordinaire de 1,40 euros par Action détaché le 29 mai 2023 (le « **Dividende 2022** »), et de 38,60 euros par Action après détachement de la Distribution Exceptionnelle. La date de détachement de la Distribution Exceptionnelle étant intervenue le 20 juillet 2023, l'Offre sera donc ouverte au prix de 38,60 euros par Action.

Les Actions sont admises aux négociations sur le compartiment A du marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») sous le Code ISIN FR0000031684 (mnémonique : ROTH).

L'Initiateur indique agir de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce avec (x) Rothschild & Co Gestion¹, associé commandité et gérant statutaire de la Société ; (y) certains actionnaires historiques de la Société : Holding Financier Jean Goujon², deux entités liées à la famille Maurel (BD Maurel³, Société Civile Paloma⁴) et Monsieur Marc Maurel⁵ (ci-après ensemble la « **Famille Maurel** »), Monsieur François

¹ Une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 3 rue de Messine, 75008 Paris, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 537 770 943.

² Une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 3 rue de Messine, 75008 Paris, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 342 889 326, holding patrimoniale d'Edouard de Rothschild.

³ Une société civile dont le siège social est situé 10 rue de la riante, 13008 Marseille, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 537 978 934.

⁴ Une société civile dont le siège social est situé 9 boulevard de Belgique, 78110 Le Vésinet, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 817 487 523.

⁵ Étant précisé que Monsieur Marc Maurel agit de concert sans être signataire de l'Accord d'Investissement et du Pacte d'Actionnaires (tel que décrits ci-après).

Henrot et une entité liée à ce dernier (FH GFA⁶)⁷, Groupe Industriel Marcel Dassault⁸, Giuliani Investimenti S.A.⁹, Monsieur Hubertus von Baumbach, et DKTRANS S.à r.l.¹⁰ ; et (z) des co-investisseurs : Rothschild & Co Partners¹¹, société nouvellement créée aux fins de regrouper les « partners » du Groupe ainsi qu'un nombre limité de personnes avec des fonctions importantes dans le Groupe (ensemble, les « **Partners** ») et ayant vocation à détenir une participation significative et de long terme dans la Société, Norbert Dentressangle Investissements¹², Peugeot Invest Assets¹³, Mousseshield, L.P.¹⁴ et différentes entités liées à la famille Rothschild anglaise (dont Hannah Rothschild) (Fondation Berma¹⁵, The Rothschild Foundation¹⁶, Rothschild Foundation (Hanadiv) Europe¹⁷, Five Arrows Investments Limited¹⁸, Trust Corporation of the Channel Islands Limited Private and Corporate Trustees Limited and Directors One Limited as Trustees of the Emily and Amelia Trust – J Fund¹⁹), ci-après désignés ensemble avec l'Initiateur, le « **Concert** ».

⁶ Une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée dont le siège social est situé 60 rue des saints-pères, 75007 Paris, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 753 129 634.

⁷ En l'occurrence, Holding Financier Jean Goujon, les deux entités liées à la Famille Maurel et Monsieur François Henrot (et sa holding) agissaient déjà préalablement de concert avec l'Initiateur dans le cadre du Concert Familial Élargi (tel que défini ci-après).

⁸ Une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 9 Rdpt des Champs-Élysées Marcel-Dassault, 75008 Paris, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 400 628 079.

⁹ Une société anonyme dont le siège social est situé 18, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B275597, et liée à Monsieur Giammaria Giuliani.

¹⁰ Une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé 77 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B48358.

¹¹ Une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 3, rue de Messine, 75008 Paris et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 922 528 112.

¹² Une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 30 BIS Rue Sainte-Hélène 69002 Lyon, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 420 469 454.

¹³ Une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 66 Avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 535 360 564.

¹⁴ Un *limited partnership* dont le siège social est situé The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, et contrôlé par Mousseco, LLC contrôlée par M. Arthur Heilbronn.

¹⁵ Une fondation dont le siège social est situé Rue St. Leger 6, c/o Grumbach Sarl, 1205 Genève, Suisse, enregistrée auprès des Registres du Commerce de Suisse sous le numéro CHE-100.294.405.

¹⁶ Une fondation dont le siège social est situé Windmill Hill, Silk Street, Waddesdon, Buckinghamshire, HP18 0JZ, Royaume-Uni, enregistrée auprès de la *Companies House* sous le numéro 07350078.

¹⁷ Une fondation dont le siège social est situé 15 St. James's Place, Londres, SW1A 1NP, Royaume-Uni, enregistrée auprès de la *Companies House* sous le numéro 03948898.

¹⁸ Une *private limited company* dont le siège social est situé Estate Yard Office, Queen Street, Waddesdon, Buckinghamshire, HP18 0JW, enregistrée auprès de la *Companies House* sous le numéro 02008260.

¹⁹ Dont les sièges sociaux sont situés Roseneath, The Grange, St Peter Port, GY1 2QJ, Guernesey.

A la date de dépôt du projet de Note en Réponse, le Concert détenait 42.562.532 Actions et 79.646.252 droits de vote représentant respectivement 55,2 % du capital et 66,8 % des droits de vote théoriques de la Société²⁰.

A la date de dépôt du projet de Note en Réponse, le projet de note d'information de l'Initiateur déposé auprès de l'AMF le 8 juin 2023 (le « **Projet de Note d'Information** »), indiquait que le projet d'Offre portait sur la totalité des Actions, en circulation ou à émettre, non détenues, directement ou indirectement, par l'Initiateur seul ou avec le Concert :

- (i) qui sont d'ores et déjà émises, soit un nombre maximum de 34.540.134 Actions, et
- (ii) qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre, ou, le cas échéant, avant la mise en œuvre d'un retrait obligatoire, à raison de l'exercice de 157.111 Options (tel que ce terme est défini à la Section 2.2.5(b) (*Situation des titulaires d'Options*) de la Note en Réponse) attribuées par la Société au titre de la 1^{ère} tranche du Plan d'Options 2013 (tel que ce terme est défini à la Section 2.2.5(b) (*Situation des titulaires d'Options*) de la Note en Réponse), soit un nombre maximum de 189.678 Actions²¹ ;

à l'exception des Actions suivantes :

- (i) les 1.454.623 Actions qui font l'objet d'un engagement de conservation en cours (engagement de conservation collectif et/ou individuel) en application des dispositions de l'article 787 B du Code général des impôts (« **CGI** ») (les « **Actions Dutreil** »), qui ont vocation à faire l'objet d'un mécanisme de liquidité décrit à la Section 6.4 (*Mécanisme de liquidité des Actions Dutreil*) de la Note en Réponse²² ; et
- (ii) les 6.002.746 Actions faisant l'objet d'un engagement de non-apport à l'Offre et d'une instruction de blocage auprès de leurs teneurs de compte pendant la durée de l'Offre et pouvant avoir vocation à faire l'objet d'un engagement d'apport ou de cession à Rothschild & Co Partners²³, tel que décrit à la Section 6.5 (*Transfert d'Actions à Rothschild & Co Partners*) de la Note en Réponse, (étant précisé que parmi ces 6.002.746 Actions, 2.780.339 Actions²⁴ seront issues de l'exercice d'Options, de la livraison d'Actions au titre des « *restricted shares units* » acquises par

²⁰ Sur la base d'un nombre total de 77.102.666 Actions et 119.225.492 droits de vote théoriques de la Société au 28 juin 2023, étant rappelé que la détention en droits de vote du Concert a évolué à la suite de l'acquisition de droits de vote double par Concordia et Groupe Industriel Marcel Dassault (cf. avis AMF n°223C1015). Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les Actions auxquelles sont attachés des droits de vote, en ce compris les Actions dépourvues de droit de vote.

²¹ Étant précisé que ce nombre d'Actions a été calculé en tenant compte de l'ajustement des Actions sous Options, tel que décrit à la Section 2.2.5(b) (*Situation des titulaires d'Options*) de la Note en Réponse.

²² Les Actions Dutreil objets du mécanisme de liquidité décrit à la Section 6.4 (*Mécanisme de liquidité des Actions Dutreil*) de la Note en Réponse seront assimilées aux Actions détenues par l'Initiateur en application de l'article L. 233-9 I, 4° du Code de commerce à compter de la signature de ces engagements.

²³ Les Actions faisant l'objet d'engagements d'apport ou de cession à Rothschild & Co Partners, décrits à la Section 6.5 (*Transfert d'Actions à Rothschild & Co Partners*) de la Note en Réponse, seront assimilées aux Actions détenues par Rothschild & Co Partners en application de l'article L. 233-9 I, 4° du Code de commerce, avec laquelle l'Initiateur agit de concert, à compter de la signature de ces engagements.

²⁴ Étant précisé que ce nombre d'Actions a été calculé en tenant compte de l'ajustement des Actions sous Options, tel que décrit à la Section 2.2.5(b) (*Situation des titulaires d'Options*) de la Note en Réponse.

les Partners dans le cadre des plans d'attribution d'Options de la Société (« **RSU** ») et des instruments financiers autres qu'en numéraire (« *Non-Cash Instruments* » - « **NCI** »),

soit, à la connaissance de l'Initiateur à la date de dépôt du Projet de Note d'Information, un nombre total maximum d'Actions visées par l'Offre égal à 27.272.443.

L'Initiateur indique dans la Note d'Information que postérieurement au dépôt du Projet de Note d'Information en date du 8 juin 2023, il a reçu un nouvel engagement de non-apport à l'Offre portant sur 9.332 Actions ayant vocation à faire l'objet d'un engagement d'apport ou de cession à Rothschild & Co Partners²⁵, tel que décrit à la Section 6.5 (*Transfert d'Actions à Rothschild & Co Partners*) de la Note en Réponse.

Dans le Projet de Note d'Information, l'Initiateur s'est réservé la faculté, à compter du lendemain du dépôt du projet de Note en Réponse auprès de l'AMF et de sa publication, et jusqu'à l'ouverture de l'Offre, d'acquérir, par l'intermédiaire de Natixis, des Actions dans les limites visées à l'article 231-38, IV du règlement général de l'AMF, correspondant à 30% des Actions visées par l'Offre, soit un maximum de 8.181.732 Actions, au prix de l'Offre (net du Dividende 2022 et incluant, jusqu'à sa date de détachement, le montant de la Distribution Exceptionnelle). Dans ce cadre, les 5 et 6 juillet 2023, l'Initiateur a acquis sur le marché la totalité des Actions qu'il était susceptible d'acquérir avant l'ouverture de l'Offre, soit 8.178.888 Actions²⁶, au prix de l'Offre (net du Dividende 2022 et incluant le montant de la Distribution Exceptionnelle non détachée), soit 46,60 euros par Action (les « **Actions Additionnelles** »). Les Actions Additionnelles ne sont donc plus visées par l'Offre.

A la date de la Note en Réponse, en conséquence de l'acquisition des Actions Additionnelles, le Concert détient 50.741.420 Actions et 87.825.140 droits de vote représentant respectivement 65,8 % du capital et 73,7 % des droits de vote théoriques de la Société²⁷.

La Note d'Information indique que, à la date de la Note d'Information, l'Offre porte sur la totalité des Actions, en circulation ou à émettre, non détenues, directement ou indirectement, par l'Initiateur seul ou avec le Concert :

- (i) qui sont d'ores et déjà émises, soit un nombre maximum de 26.361.246 Actions, et
- (ii) qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre, ou, le cas échéant, avant la mise en œuvre d'un retrait obligatoire, à raison de l'exercice de 157.111 Options attribuées par

²⁵ Les Actions faisant l'objet d'un engagement d'apport ou de cession à Rothschild & Co Partners seront assimilées aux Actions détenues par Rothschild & Co Partners en application de l'article L. 233-9 I, 4° du Code de commerce, avec laquelle l'Initiateur agit de concert, à compter de la signature de ces engagements.

²⁶ En tenant compte dudit nouvel engagement de non-apport susmentionné portant sur 9.332 Actions reçu postérieurement au dépôt du Projet de Note d'Information et des 150 Actions auto-détenues affectées au contrat de liquidité de la Société tel qu'indiqué à la Section 5 (*Intentions de la Société et de ses filiales relatives aux actions auto-détenues et d'auto-contrôle*) de la Note en Réponse, et réduisant d'autant le nombre d'Actions visées par l'Offre.

²⁷ Sur la base d'un nombre total de 77.102.666 Actions et 119.225.492 droits de vote théoriques de la Société au 28 juin 2023. Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les Actions auxquelles sont attachés des droits de vote, en ce compris les Actions dépourvues de droit de vote.

la Société au titre de la 1^{ère} tranche du Plan d'Options 2013, soit un nombre maximum de 189.678 Actions²⁸ ;

à l'exception des Actions suivantes :

- (i) les 1.454.623 Actions Dutreil, qui ont vocation à faire l'objet d'un mécanisme de liquidité décrit à la Section 6.4 (*Mécanisme de liquidité des Actions Dutreil*) de la Note en Réponse²⁹ ;
- (ii) les 6.012.078 Actions faisant l'objet d'un engagement de non-apport à l'Offre et d'une instruction de blocage auprès de leurs teneurs de compte pendant la durée de l'Offre et pouvant avoir vocation à faire l'objet d'un engagement d'apport ou de cession à Rothschild & Co Partners³⁰, tel que décrit à la Section 6.5 (*Transfert d'Actions à Rothschild & Co Partners*) de la Note en Réponse, (étant précisé que parmi ces 6.012.078 Actions, 2.780.339³¹ Actions seront issues de l'exercice d'Options, des RSU et des NCI) ; et
- (iii) les 150 Actions auto-détenues affectées au contrat de liquidité de la Société tel qu'indiqué à la Section 5 (*Intentions de la Société et de ses filiales relatives aux Actions auto-détenues et d'auto-contrôle*) de la Note en Réponse,

(ensemble les « **Actions Exclues** »),

soit, à la connaissance de l'Initiateur, un nombre total maximum de 19.084.073 Actions visées par l'Offre.

Les situations des titulaires d'instruments d'intéressements au capital de la Société, à savoir les Actions Bloquées, les Options, les RSU et les NCI (tels que ces termes sont définis dans la Note en Réponse) sont respectivement décrites aux Sections 2.2.5(a) à 2.2.5(d) de la Note en Réponse.

A la date de la Note en Réponse, à l'exception des Options attribuées par la Société, des NCI et des RSU, il n'existe aucun titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société autre que les Actions.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

L'Offre sera ouverte pendant une période de trente-cinq (35) jours de négociation.

²⁸ Étant précisé que ce nombre d'Actions a été calculé en tenant compte de l'ajustement des Actions sous Options, tel que décrit à la Section 2.2.5(b) (*Situation des titulaires d'Options*) de la Note en Réponse.

²⁹ Les Actions Dutreil objets du mécanisme de liquidité décrit à la Section 6.4 (*Mécanisme de liquidité des Actions Dutreil*) de la Note en Réponse seront assimilées aux Actions détenues par l'Initiateur en application de l'article L. 233-9 I, 4^o du Code de commerce à compter de la signature de ces engagements.

³⁰ Les Actions faisant l'objet d'un engagement d'apport ou de cession à Rothschild & Co Partners seront assimilées aux Actions détenues par Rothschild & Co Partners en application de l'article L. 233-9 I, 4^o du Code de commerce, avec laquelle l'Initiateur agit de concert, à compter de la signature de ces engagements.

³¹ Étant précisé que ce nombre d'Actions a été calculé en tenant compte de l'ajustement des Actions sous Options, tel que décrit à la Section 2.2.5(b) (*Situation des titulaires d'Options*) de la Note en Réponse.

L'attention des actionnaires de la Société est appelée sur le fait qu'étant réalisée selon la procédure simplifiée, l'Offre ne sera pas réouverte à la suite de la publication par l'AMF du résultat de l'Offre.

Conformément aux dispositions de l'article L. 433-4, II du Code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, l'Initiateur indique qu'il a l'intention de demander à l'AMF la mise en œuvre, dans un délai de trois (3) mois à compter de la clôture de l'Offre, d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les Actions de la Société non présentées à l'Offre par les actionnaires minoritaires de la Société (autres que (x) les Actions détenues par la Société ou ses filiales, (y) les Actions qui feraient l'objet d'un engagement d'apport ou de cession à Rothschild & Co Partners et (z) les Actions Dutreil), si celles-ci ne représentent pas plus de 10% du capital et des droits de vote de la Société (le « **Retrait Obligatoire** »).

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, Natixis et Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France (les « **Banques Présentatrices** »), agissant pour le compte de l'Initiateur, ont déposé auprès de l'AMF le projet d'Offre et le projet de Note d'Information le 8 juin 2023.

Il est précisé que seule Natixis, garantit, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

Les modalités ainsi que le contexte et les motifs de l'Offre sont présentés dans la Note d'Information et dans la Note en Réponse.

Après s'être assurée de la conformité du projet d'Offre aux dispositions législatives et réglementaires qui lui sont applicables, l'AMF a rendu sa décision de conformité de l'Offre en date du 18 juillet 2023, publiée sur son site Internet (www.amf-france.org). En application des dispositions des articles 231-23 et 231-26 du règlement général de l'AMF, la décision de conformité de l'AMF a emporté visa de la Note d'Information sous le n°23-316 en date du 18 juillet 2023 et l'AMF a apposé le visa n°23-317 en date du 18 juillet 2023 sur la Note en Réponse.

2. INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES, DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction AMF n°2006-07, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société figurent dans (i) le rapport annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 publié sur le site Internet de la Société le 27 mars 2023 (www.rothschildandco.com) (le « **Rapport Annuel** ») incluant les comptes sociaux et consolidés de la Société au 31 décembre 2022, les rapports de commissaires aux comptes y afférents ainsi que le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise au titre dudit exercice, (ii) le communiqué d'annonce des résultats annuels de l'exercice 2022 publié le 13 février 2023, (iii) le communiqué d'annonce des résultats du premier trimestre 2023 publié le 9 mai 2023, et (iv) la Note en Réponse, qui sont incorporés par référence au présent document.

Le communiqué d'annonce des résultats semestriels 2023 de la Société sera publié le 3 août 2023.

Ces documents sont disponibles en version électronique sur le site Internet de la Société (www.rothschildandco.com) et peuvent être obtenus sans frais au siège social de la Société (23 bis avenue de Messine, 75008 Paris).

Ces documents sont complétés par les informations figurant ci-dessous, relatives aux événements significatifs postérieurs à la publication du Rapport Annuel et, par les communiqués de presse publiés et mis en ligne sur le site Internet de la Société (www.rothschildandco.com) depuis le dépôt de l'Offre par l'Initiateur, tels que reproduits ci-après.

À la connaissance de la Société, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société n'est intervenu entre la date de publication du Rapport Annuel et la date de dépôt du présent document, sous réserve des informations figurant dans le présent document.

3. ÉVÈNEMENTS RÉCENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL

3.1. Renseignements concernant le capital social de la Société

3.1.1. Capital Social

A la date de la Note en Réponse, le capital social de la Société s'élève à 154.205.332 euros, divisé en 77.102.666 Actions d'une valeur nominale de 2,00 € chacune.

3.1.2. Répartition du capital et des droits de vote

Le tableau ci-après présente le capital social et les droits de vote de la Société à la date du dépôt du Projet de Note en Réponse, soit au 29 juin 2023³² :

Actionnaire	Nombre d'Actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% de droits de vote théoriques
Rothschild & Co Concordia	29.945.857	38,8 %	56.018.065	47,0 %
Rothschild & Co Gestion	1	0,0 %	2	0,0 %
Holding Financier Jean Goujon	4.057.079	5,3 %	8.114.158	6,8 %
Famille Maurel (BD Maurel et Société Civile Paloma)	4.311.972	5,6 %	8.623.944	7,2 %
François Henrot (incluant FH GFA)	842.470	1,1 %	1.684.930	1,4 %
Groupe Industriel Marcel Dassault	1.800.000	2,3 %	3.600.000	3,0 %
Giuliani Investimenti S.A.	556.086	0,7 %	556.086	0,5 %
Hubertus von Baumbach	309.190	0,4 %	309.190	0,3 %
DKTRANS S.à r.l.	739.877	1,0 %	739.877	0,6 %
Rothschild & Co Partners	-	-	-	-
Norbert Dentressangle Investissements	-	-	-	-
Peugeot Invest Assets	-	-	-	-
Mousseshield, L.P.	-	-	-	-

³² Sur la base d'un nombre total de 77.102.666 Actions et 119.225.492 droits de vote théoriques de la Société au 28 juin 2023, étant rappelé que la détention en droits de vote du Concert a évolué à la suite de l'acquisition de droits de vote double par Concordia et Groupe Industriel Marcel Dassault (cf. avis AMF n°223C1015). Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les Actions auxquelles sont rattachés des droits de vote, en ce compris les Actions dépourvues de droit de vote.

Entités liées à la famille Rothschild anglaise (Hannah Rothschild)	-	-	-	-
Total du Concert	42.562.532	55,2 %	79.646.252	66,8 %
Auto-détention	3.010.274	3,9 %	3.010.274	2,5 %
Autres actions d'autocontrôle	1.815.187	2,4 %	1.815.187	1,5 %
Flottant	29.714.673	38,5 %	34.753.779	29,1 %
Total	77.102.666	100%	119.225.492	100%

A la date de la Note d'Information et de la Note en Réponse, en conséquence de l'acquisition des Actions Additionnelles, le capital social et les droits de vote de la Société sont répartis comme suit³³ :

Actionnaire	Nombre d'Actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% de droits de vote théoriques
Rothschild & Co Concordia	38.124.745	49,4 %	64.196.953	53,8 %
Rothschild & Co Gestion	1	0,0 %	2	0,0 %
Holder Financier Jean Goujon	4.057.079	5,3 %	8.114.158	6,8 %
Famille Maurel	4.311.972	5,6 %	8.623.944	7,2 %
François Henrot (incluant FH GFA)	842.470	1,1 %	1.684.930	1,4 %
Groupe Industriel Marcel Dassault	1.800.000	2,3 %	3.600.000	3,0 %
Giuliani Investimenti S.A.	556.086	0,7 %	556.086	0,5 %
Hubertus von Baumbach	309.190	0,4 %	309.190	0,3 %
DKTRANS S.à r.l.	739.877	1,0 %	739.877	0,6 %
Rothschild & Co Partners	-	-	-	-
Norbert Dentressangle Investissements	-	-	-	-
Peugeot Invest Assets	-	-	-	-
Mousseshield, L.P.	-	-	-	-
Entités liées à la famille Rothschild anglaise (Hannah Rothschild)	-	-	-	-
Total du Concert	50.741.420	65,8 %	87.825.140	73,7 %
Auto-détention	3.010.274	3,9 %	3.010.274	2,5 %
Autres Actions d'autocontrôle	1.815.187	2,4 %	1.815.187	1,5 %
Flottant	21.535.785	27,9 %	26.574.891	22,3 %
Total	77.102.666	100%	119.225.492	100%

³³ Sur la base d'un nombre total de 77.102.666 Actions et 119.225.492 droits de vote théoriques de la Société au 28 juin 2023. Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les Actions auxquelles sont rattachés des droits de vote, en ce compris les Actions dépourvues de droit de vote.

Les situations des titulaires d'Options, de NCI et de RSU (sont respectivement décrites aux Sections 2.2.5(b), 2.2.5(c) et 2.2.5(d) de la Note en Réponse.

3.1.3. Déclarations de franchissements de seuil

Depuis la publication du Rapport Annuel, conformément à l'article 7.3 des statuts de la Société et aux articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce :

- Aux termes de la déclaration de franchissement de seuil en date du 10 mai 2023, Concordia a informé l'AMF que certains actionnaires de la Société, détenant ensemble 1.505.501 Actions représentant 2.950.365 droits de vote, soit 1,95 % du capital et 2,52 % des droits de vote de la Société, n'étaient plus membres du Concert Familial Élargi consécutivement à leur sortie du pacte d'actionnaires alors en vigueur³⁴.
- Aux termes d'une déclaration de franchissement de seuils adressée à l'AMF en date du 9 juin 2023, et complétée le 13 juin 2023, en conséquence de la conclusion du Pacte d'Actionnaires (tel que défini ci-après), il a été déclaré que le Concert avait franchi à la hausse tous les seuils allant de 0% à 50% du capital et des droits de vote et détenait, au 31 mai 2023, 42.562.532 actions de la Société, représentant 55,2% de son capital social et 66,1% de ses droits de vote³⁵. L'Initiateur a indiqué avoir déposé, agissant de concert avec les membres du Concert, un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les titres de la Société auprès de l'AMF le 8 juin 2023 et a également réitéré son intention de demander la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire si les conditions légales et réglementaires étaient réunies.
- Aux termes de la déclaration de franchissement de seuil adressée à l'AMF en date du 9 juin 2023, en conséquence de la fin du Concert Familial Élargi concomitante à la création du Concert, il a été déclaré que les membres du Concert Familial Élargi avaient franchi à la baisse les mêmes seuils³⁶.
- Aux termes de la déclaration de franchissement de seuil adressée à l'AMF en date du 29 juin, il a été déclaré que le Concert avait franchi à la hausse le seuil des deux tiers des droits de vote de la Société et détenait, au 29 juin 2023, 42.562.532 actions et 79.646.252 droits de vote de la Société, représentant 55,2% de son capital social et 66,8% de ses droits de vote³⁷.
- Aux termes de la déclaration de franchissement de seuil adressée à l'AMF en date du 7 juillet 2023, en conséquence de l'acquisition par l'Initiateur des Actions Additionnelles, il a été déclaré que l'Initiateur avait franchi à la hausse, à titre individuel, le seuil de 50 % des droits de vote de la Société³⁸.

Au cours des douze (12) derniers mois, outre les déclarations de franchissement de seuils listées ci-dessus, la Société a également reçu des déclarations de franchissement de seuils en application de l'article L. 233-7 du Code de commerce et de l'article 7.3 des statuts de la Société qui sont listées à la Section 7.3 (*Participations*

³⁴ Cf. avis AMF n°223C0696.

³⁵ Cf. avis AMF n°223C0873.

³⁶ Cf. avis AMF n°223C0873.

³⁷ Cf. avis AMF n°223C1015.

³⁸ Cf. avis AMF n°223C1072.

directes et indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce) de la Note en Réponse.

En outre, il est à signaler que, depuis le 27 mars 2023, plusieurs déclarations d'achat et de vente effectués pendant une offre publique ont fait l'objet d'avis publiés par l'AMF en application de l'article 231-46 de son règlement général.

Enfin, comme indiqué à la Section 2.8 de la Note d'Information et la Section 2.1.2 (*Acquisitions d'Actions par l'Initiateur et les membres du Concert*) de la Note en Réponse, dans le Projet de Note d'Information, l'Initiateur s'est réservé la faculté, à compter du lendemain du dépôt du projet de Note en Réponse auprès de l'AMF et de sa publication, et jusqu'à l'ouverture de l'Offre, d'acquérir, par l'intermédiaire de Natixis, des Actions, dans les limites visées à l'article 231-38, IV du règlement général de l'AMF, correspondant à 30 % du nombre d'Actions visées par l'Offre, soit un maximum de 8.181.732 Actions, au prix de l'Offre (net du Dividende 2022 dont le détachement est intervenu le 29 mai 2023 et incluant, jusqu'à sa date de détachement, le montant de la Distribution Exceptionnelle), soit au prix de 46,60 euros par Action, puis au prix de 38,60 euros par Action à compter de la date de Détachement de la Distribution Exceptionnelle.

Dans ce cadre, les 5 et 6 juillet 2023, l'Initiateur a acquis sur le marché les Actions Additionnelles.

Ces acquisitions et le franchissement à la hausse, à titre individuel, du seuil de 50 % des droits de vote par l'Initiateur ont été déclarés à l'AMF et ont fait l'objet de publications sur le site Internet de l'AMF conformément à la réglementation en vigueur³⁹. Cette information a également été publiée, en français et en anglais, sur le site Internet de la Société (www.rothschildandco.com) et sera ainsi accessible aux actionnaires de la Société résidents aux États-Unis d'Amérique.

3.1.4. Instruments donnant accès au capital

À l'exception des Options attribuées par la Société, des NCI et des RSU, il n'existe, à la date de la Note en Réponse, aucun titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société autre que les Actions.

Pour participer aux Plans d'Options de la Société et se voir attribuer des Options, les Partners sont tenus d'acquérir à la valeur de marché des Actions soumises à un engagement de conservation ou des RSU.

(i) Les Options

Sept plans d'options de souscription ou d'achat d'Actions (les « **Plans d'Options** ») ont été mis en place par décisions d'attribution du gérant statutaire de la Société en date respectivement des 11 octobre 2013, 9 décembre 2015, 13 décembre 2017, 20 juin 2018, 11 octobre 2019 (deux Plans d'Options) et 11 octobre 2021, et sont toujours en vigueur à la date de la Note en Réponse.

Les options de souscription ou d'achat d'Actions attribuées dans le cadre de chaque Plan d'Options sont classées en quatre tranches distinctes (les « **Options** »).

En application des dispositions légales et réglementaires du Code de commerce, en conséquence de la Distribution Exceptionnelle qui constitue une distribution de réserves de 8,00 euros par Action, le prix de souscription ou d'achat d'Actions ainsi que le nombre d'Actions sous Options pouvant être obtenues lors

³⁹ Cf. avis AMF n°223C1044, n°223C1055 et n°223C1072.

de l'exercice de ces Options ont été ajustés par le gérant statutaire de la Société à la date de détachement de la Distribution Exceptionnelle, soit le 20 juillet 2023.

Les principales caractéristiques des Options sont exposées à la Section 2.2.5(b) de la Note en Réponse.

S'agissant des Plans d'Options, il est précisé que :

- ils correspondent à un nombre total de 3.034.500 Options restantes donnant droit à maximum 3.663.532 Actions⁴⁰ ;
- les Options qui ne seront pas encore exerçables feront l'objet d'une accélération, conformément aux conditions des Plans, en cas d'atteinte du seuil permettant de procéder au Retrait Obligatoire afin de permettre aux titulaires d'Options de les exercer, étant précisé que, conformément aux engagements pris par certains titulaires desdites Options, 875.273 Actions qui en seront issues ont vocation à être transférées dans le cadre du Retrait Obligatoire à l'Initiateur ou aux membres du Concert conformément aux Règles d'Allocation. Par ailleurs, en l'absence de mise en œuvre du Retrait Obligatoire, 528.181 Actions issues des Options exerçables à compter du 11 octobre 2023 ont vocation à être transférées à Rothschild & Co Partners ; et
- 2.616.224 Actions⁴¹ susceptibles d'être émises et/ou acquises à raison de l'exercice des Options font l'objet d'un engagement de non-apport à l'Offre et d'une instruction de blocage auprès de leurs teneurs de compte pendant la durée de l'Offre, et ont vocation à être transférées à Rothschild & Co Partners sous réserve de la conclusion des engagements réciproques de transfert d'Actions, tels que décrits à la Section 1.3.5 (*Transfert d'Actions à Rothschild & Co Partners*) de la Note d'Information et à la Section 6.5 (*Transfert d'Actions à Rothschild & Co Partners*) de la Note en Réponse.

(ii) RSU

Les RSU acquises, tel que décrit ci-dessus, sont soumises à une période d'acquisition de quatre ans.

A la date de la Note en Réponse, 102.500 RSU sont détenues par les Partners et donnent droit à un maximum de 102.500 Actions.

Conformément aux stipulations des Plans d'Options, les RSU ont vocation à être accélérées dans le cadre de la présente Offre.

Ces 102.500 Actions sous-jacentes aux RSU font l'objet d'un engagement de non-apport à l'Offre et d'une instruction de blocage auprès de leurs teneurs de compte pendant la durée de l'Offre, et ont vocation à être transférées à Rothschild & Co Partners sous réserve de la conclusion des engagements réciproques de transfert d'Actions, tels que décrits à la Section 6.5 (*Transfert d'Actions à Rothschild & Co Partners*) de la Note en Réponse.

⁴⁰ Étant précisé que ce nombre d'Actions a été calculé en tenant compte de l'ajustement des Actions sous Options, tel que décrit à la Section 2.4.2 de la Note d'Information et à la Section 2.2.5(b) de la Note en Réponse.

⁴¹ Étant précisé que ce nombre d'Actions a été calculé en tenant compte de l'ajustement des Actions sous Options, tel que décrit à la Section 2.4.2 de la Note d'Information et à la Section 2.2.5(b) de la Note en Réponse.

(iii) NCI

La Société a mis en place des plans de NCI (les « **Plans NCI** ») en date du 6 février 2019 puis plusieurs fois amendés aux termes desquels ont été attribués 652.450 NCI, correspondant à 652.450 Actions sous-jacentes aux NCI.

Pour les tranches restantes des NCI acquis le 30 septembre et 17 novembre 2023 représentant un nombre total de 305.024 NCI, 61.615 NCI seront délivrés en Actions qui font l'objet d'un engagement de non-apport à l'Offre et d'une instruction de blocage auprès de leurs teneurs de compte pendant la durée de l'Offre, et ont vocation à être transférées à Rothschild & Co Partners sous réserve de la conclusion des engagements réciproques de transfert d'Actions, tels que décrits à la Section 6.5 (*Transfert d'Actions à Rothschild & Co Partners*) de la Note en Réponse.

Par ailleurs, une partie des NCI acquis le 30 septembre et 17 novembre 2023 ainsi que les NCI correspondant à d'autres tranches qui seront acquis à des dates ultérieures seront intégralement acquittés en numéraire et non en Actions.

3.1.5. Engagements d'apport des Actions à l'Offre

Certains actionnaires de la Société se sont engagés au bénéfice de l'Initiateur à apporter leurs Actions à la procédure semi-centralisée de l'Offre, soit 2.113.165 Actions⁴², représentant 2,7 % du capital de la Société⁴³.

Ces engagements d'apport sont révocables si une offre concurrente a été déclarée conforme par l'AMF et ouverte, et que l'Initiateur (ou l'une de ses entités affiliées) ne dépose pas ou n'annonce pas son intention de procéder au dépôt d'une offre concurrente en surenchère dans les quinze jours ouvrés suivant l'ouverture de ladite offre concurrente.

Ainsi qu'il est indiqué à la Section 2.2.6 (*Situation des actionnaires dont les Actions sont détenues via le FCPE Rothschild & Co*) de la Note en Réponse, le conseil de surveillance du FCPE Rothschild & Co a décidé d'apporter à l'Offre les Actions détenues par le FCPE Rothschild & Co, soit 237.414 Actions⁴⁴, représentant 0,3 % du capital social de la Société⁴⁵.

3.1.6. Accords et pactes d'actionnaires

Les membres du Concert ont conclu le 8 juin 2023 un pacte d'actionnaires aux fins d'organiser leurs relations au sein de la Société en tant qu'actionnaires de la Société à l'issue de l'Offre, et d'un Retrait Obligatoire le cas échéant, et de prévoir un certain nombre de principes relatifs à la gouvernance de la Société et au transfert des Actions (ou autres titres de capital) émises par celle-ci (le « **Pacte d'Actionnaires** »). En application du Pacte d'Actionnaires, les membres du Concert agissent de concert vis-à-vis de la Société au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce.

⁴² Postérieurement au dépôt du Projet de Note d'Information le 8 juin 2023, d'autres actionnaires de la Société, détenant ensemble 11.088 Actions, se sont engagés au bénéfice de l'Initiateur à apporter leurs Actions à l'Offre.

⁴³ Sur la base d'un nombre total de 77.102.666 Actions de la Société au 28 juin 2023.

⁴⁴ Détenue par le FCPE Rothschild & Co à la date du Projet de Note en Réponse.

⁴⁵ Sur la base d'un nombre total de 77.102.666 Actions de la Société au 28 juin 2023.

Le 8 juin 2023, concomitamment à la signature du Pacte d'Actionnaires, il a été mis fin au précédent pacte d'actionnaires en vigueur entre certains actionnaires⁴⁶ de la Société (le « **Concert Familial Élargi** »). Ces changements ont fait l'objet de déclarations de franchissement de seuils auprès de l'AMF, telles que présentées à la Section 3.1.3 (*Déclarations de franchissement de seuils et d'intentions*) du présent document.

Les principaux termes du Pacte d'Actionnaires sont décrits à la Section 6.2 de la Note en Réponse et sont rappelés ci-après :

Gouvernance de la Société

Les stipulations du Pacte d'Actionnaires relatives à la gouvernance de la Société complètent les stipulations figurant dans les statuts de la Société.

Comme annoncé à la Section 1.2.3 (*Composition des organes sociaux et direction de la Société*) de la Note d'Information, à l'issue de l'Offre, y compris, le cas échéant, en cas de mise en œuvre du Retrait Obligatoire, la Société conservera une gouvernance duale mais la composition du conseil de surveillance de la Société sera remaniée afin de refléter le nouvel actionariat de la Société.

En cas de mise en œuvre du Retrait Obligatoire, le conseil de surveillance de la Société sera composé comme suit : (i) une majorité de membres proposés par l'Initiateur, dont au moins un membre indépendant, (ii) un membre proposé par Rothschild & Co Partners, (iii) un membre proposé par chaque autre partie au Pacte d'Actionnaires détenant plus de 5% du capital de la Société et (iv) deux représentants des salariés conformément à la réglementation applicable. En cas de dilution passive d'un actionnaire portant sa participation à un montant inférieur à 5% du capital de la Société, l'actionnaire conservera son droit de proposer la désignation d'un membre au sein du conseil de surveillance de la Société visé au (iii) tant qu'il détient au moins 2,5% du capital de la Société. En l'absence de mise en œuvre du Retrait Obligatoire, les mêmes principes s'appliqueront, étant précisé qu'afin de déterminer si un actionnaire a le droit de proposer un membre au sein du conseil de surveillance de la Société conformément au (iii) susvisé, il ne sera pas fait référence au pourcentage effectif de sa participation dans la Société mais au pourcentage de détention que l'actionnaire aurait eu en cas de mise en œuvre du Retrait Obligatoire. Dans cette hypothèse, la composition du conseil de surveillance de la Société pourrait ne pas être conforme aux recommandations du Code AFEP-MEDEF en termes de nombre de membres indépendants.

Le rôle du conseil de surveillance de la Société sera essentiellement consultatif, sous réserve de certaines décisions qui requerront son autorisation préalable à la majorité qualifiée des trois-quarts. Ses travaux seront assistés par quatre comités spécialisés : un comité d'audit, un comité des nominations et des rémunérations, un comité des risques et un comité de développement durable. Chaque actionnaire ayant la faculté de proposer la désignation d'un membre au sein du conseil de surveillance de la Société conformément au (iii) susvisé pourra demander que son représentant soit également membre d'au moins un comité spécialisé.

⁴⁶ Pour la composition du Concert Familial Élargi, cf. document AMF 220C0997 du 17 mars 2020. Étant précisé que, le 10 mai 2023, Concordia a informé l'AMF que certains des membres du Concert Familial Élargi, détenant ensemble 1.505.501 Actions représentant 2.950.365 droits de vote, soit 1,95 % du capital et 2,52 % des droits de vote de la Société, n'étaient plus membres du Concert Familial Élargi consécutivement à leur sortie du pacte d'actionnaires alors en vigueur (cf. document AMF 223C0696).

Transfert d'Actions et clauses de sortie

Le Pacte d'Actionnaires instaure les principes suivants, restreignant le transfert des Actions : (i) une clause d'incessibilité (sous réserve de certaines exceptions, notamment s'agissant des transferts effectués au bénéfice d'un affilié de l'actionnaire cédant, dont celui-ci détient plus de 50% du capital et des droits de vote et dont il garde le contrôle exclusif) pendant une période de 8 ans suivant la date de règlement-livraison de l'Offre ; (ii) à l'issue de la période d'incessibilité, une clause de liquidité permettant aux actionnaires (à l'exception notamment de l'Initiateur) de transférer tout ou partie de leurs Actions pour autant qu'elles représentent au moins 1% du capital social de la Société, et sous réserve du respect d'un droit de premier refus de l'Initiateur (par exception, tout actionnaire détenant ou venant à détenir moins d'un pour cent (1%) du capital social de la Société peut transférer l'intégralité de ses Actions (et seulement l'intégralité) durant cette même période) ; (iii) une clause d'agrément préalable du Gérant, applicable en cas de mise en œuvre du Retrait Obligatoire ; (iv) une promesse de vente consentie par les parties au Pacte d'Actionnaires (autres que l'Initiateur et Rothschild & Co Partners) au bénéfice de l'Initiateur et portant sur l'intégralité de leurs Actions, mise en jeu si elles viennent à connaître un changement de contrôle ; (v) un droit de sortie conjointe totale des actionnaires autres que l'Initiateur pouvant être actionné si l'Initiateur vient à détenir moins de 34% du capital de la Société, ou si la famille Rothschild cesse de détenir plus de 50% du capital social de l'Initiateur, ou encore si la Branche Française de la famille Rothschild cesse de contrôler Rothschild & Co Gestion ou tout autre gérant statutaire de la Société ; et (vi) une obligation de sortie totale aux termes de laquelle l'Initiateur peut forcer les autres actionnaires à céder leurs Actions en cas d'offre d'acquisition d'un tiers portant sur 100% du capital social de la Société, ou en cas de cession de 100% du capital de l'Initiateur, ou encore en cas de cession par la Branche Française de la famille Rothschild de 100% de ses intérêts dans la Société. Toutes ces dispositions entreront en vigueur à la date du règlement-livraison de la procédure semi-centralisée de l'Offre.

Le Pacte d'Actionnaires inclut une clause de détermination annuelle de la valeur des titres de la Société reposant sur une formule agréée devant être appliquée par un expert financier indépendant prenant en compte le multiple de la valeur d'actif net comptable tangible ajusté induit par le prix de l'Offre, ainsi que la valeur de la Société sur une base multicritères. Cette valeur sert de prix de référence sur lequel les actionnaires seront réputés avoir donné leur accord définitif et irrévocable notamment pour l'application de la clause d'agrément (pour la détermination du prix de cession en cas de refus d'agrément) et de la promesse de vente en cas de changement de contrôle. Dans ce cadre, il est précisé que les parties au Pacte d'Actionnaires ne bénéficieront d'aucun mécanisme contractuel susceptible (i) d'être analysé comme un complément de prix, (ii) de remettre en cause la pertinence du prix de l'Offre par Action (net du Dividende 2022 et de la Distribution Exceptionnelle) ou l'égalité de traitement des actionnaires minoritaires.

Par ailleurs, aux termes du Pacte d'Actionnaires, les parties bénéficient d'un droit d'anti-dilution en cas d'augmentation de capital de toute nature (y compris les augmentations de capital rémunérant les fusions et les apports en nature).

Durée du Pacte d'Actionnaires

La durée du Pacte est de quinze ans, étant précisé que le Pacte d'Actionnaires sera automatiquement résilié dans l'hypothèse où le Retrait Obligatoire n'aurait pas été mis en œuvre au plus tard au troisième (3ème) anniversaire de la date de règlement-livraison de l'Offre (étant précisé que les parties au Pacte d'Actionnaires sont convenues de faire leurs meilleurs efforts pour mettre en œuvre le retrait obligatoire à cette échéance). Dans cette hypothèse, les parties (autres que l'Initiateur) ne seraient tenues que par une clause de liquidité d'une durée d'un an aux termes de laquelle elles ne pourraient céder qu'une quote-part de leurs Actions

représentant au moins 1% du capital de la Société, sous réserve de respecter un droit de premier refus de l'Initiateur (et avec la même exception susmentionnée pour tout actionnaire détenant ou venant à détenir moins d'un pour cent (1%) du capital social de la Société).

3.2. Gouvernance et contrôle de la Société

La Société est constituée sous la forme d'une société en commandite par actions. Elle est représentée par un gérant statutaire, Rothschild & Co Gestion (le « **Gérant** »), aussi associé commandité, et contrôlée par un conseil de surveillance (le « **Conseil de Surveillance** »).

3.2.1. Conseil de Surveillance

Les mandats de membres du Conseil de Surveillance de Messieurs Éric de Rothschild, Adam Keswick et Gilles Denoyel, de Madame Suet-Fern Lee ainsi que de Lord Mark Sedwill arrivaient à leur terme à l'issue de l'Assemblée Générale (tel que ce terme est défini ci-dessous). Ceux-ci ont tous été renouvelés par ladite Assemblée Générale, aux termes de ses sixième à dixième résolutions.

A la date du présent document, le Conseil de Surveillance demeure donc composé comme suit :

Nom	Fonction
Marc-Olivier Laurent	Président du Conseil de Surveillance
David de Rothschild	Membre et président d'honneur du Conseil de Surveillance
Lucie-Maurel Aubert	Membre du Conseil de Surveillance
Adam Keswick*	Membre du Conseil de Surveillance
Gilles Denoyel*	Membre du Conseil de Surveillance
Sir Peter Estlin*	Membre du Conseil de Surveillance
Sylvain Héfès	Membre du Conseil de Surveillance
Suet-Fern Lee*	Membre du Conseil de Surveillance
Arielle Malard de Rothschild	Membre du Conseil de Surveillance
Jennifer Moses	Membre du Conseil de Surveillance
Carole Piwnica*	Membre du Conseil de Surveillance
Lord Mark Sedwill	Membre du Conseil de Surveillance
Sipko Schat	Membre du Conseil de Surveillance
Véronique Weill*	Membre du Conseil de Surveillance

**membre indépendant*

À l'issue de l'Offre, y compris en cas de mise en œuvre du Retrait Obligatoire, la Société conserverait une gouvernance duale mais la composition du Conseil de Surveillance serait remaniée afin de refléter le nouvel

actionnariat de la Société, intégrant des membres représentant certains membres du Concert tel que prévu au Pacte d'Actionnaires présenté à la Section 3.1.6 (*Pacte d'Actionnaires*) du présent document.

3.3. Commissaires aux comptes

Les mandats des Commissaires aux comptes de la Société, KPMG SA et Cailliau Dedouit et Associés SA (CDA), arrivaient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale. Ceux ont toutefois été renouvelés par ladite Assemblée Générale.

3.4. Assemblée Générale des actionnaires

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société s'est réunie le 25 mai 2023 à 10 heures (l'« **Assemblée Générale** »).

Toutes les résolutions figurant à l'ordre du jour ont été adoptées.

Ces résolutions étaient les suivantes :

- **De la compétence de l'assemblée générale ordinaire**
 - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (1ère résolution)
 - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et fixation du dividende ordinaire (2ème résolution)
 - Distribution exceptionnelle de réserves (3ème résolution)
 - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (4ème résolution)
 - Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L.226-10 et L.225-38 et suivants du Code de commerce (5ème résolution)
 - Renouvellement du mandat de Monsieur Éric de Rothschild en qualité de membre du Conseil de Surveillance (6ème résolution)
 - Renouvellement du mandat de Monsieur Adam Keswick en qualité de membre du Conseil de Surveillance (7ème résolution)
 - Renouvellement du mandat de Monsieur Gilles Denoyel en qualité de membre du Conseil de Surveillance (8ème résolution)
 - Renouvellement du mandat de Madame Suet-Fern Lee en qualité de membre du Conseil de Surveillance (9ème résolution)
 - Renouvellement du mandat de Lord Mark Sedwill en qualité de membre du Conseil de Surveillance (10ème résolution)
 - Renouvellement du mandat de KPMG SA en tant que Commissaire aux comptes titulaire (11ème résolution)
 - Renouvellement du mandat de Cailliau Dedouit et Associés SA en tant que Commissaire aux comptes titulaire (12ème résolution)
 - Approbation des politiques de rémunération applicables au Gérant et au Président Exécutif du Gérant (13ème résolution)
 - Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil de Surveillance (14ème résolution)
 - Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L.22-10-9, I. du Code de commerce (15ème résolution)
 - Approbation des éléments de rémunération versés au cours, ou attribués au titre, de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Rothschild & Co Gestion, Gérant (16ème résolution)

- Approbation des éléments de rémunération versés au cours, ou attribués au titre, de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Monsieur Alexandre de Rothschild, Président Exécutif du Gérant (17ème résolution)
 - Approbation des éléments de rémunération versés au cours, ou attribués au titre, de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Monsieur David de Rothschild, Président du Conseil de Surveillance (18ème résolution)
 - Vote consultatif, sur base consolidée, sur l'enveloppe globale des rémunérations de toute nature versées aux personnes visées à l'article L.511-71 du Code monétaire et financier durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 (19ème résolution)
 - Autorisation donnée au Gérant à l'effet d'opérer sur les actions de la Société (20ème résolution)
- De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire
 - Modification de l'article 10.1.1 des statuts de la Société à l'effet de déterminer les modalités de désignation des membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés et fixer la durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance à trois ans (21ème résolution)
 - Mise en harmonie des statuts (22ème résolution)
 - Mise à jour des statuts (23ème résolution)
 - Modification de l'article 10.2.2 des statuts à l'effet de prévoir la consultation écrite des membres du Conseil de Surveillance (24ème résolution)
 - Modifications diverses des statuts (25ème résolution)
 - De la compétence de l'assemblée générale ordinaire
 - Pouvoirs pour les formalités (26ème résolution)

3.5. Suspension du contrat de liquidité

Conformément à la réglementation de l'AMF, l'exécution du contrat de liquidité confié à la société Rothschild Martin Maurel a été suspendue à compter du 6 février 2023, soit la date à laquelle la Société a annoncé avoir été informée de l'intention de Concordia de déposer une offre publique d'achat simplifiée sur les actions de la Société et date à laquelle l'AMF a publié la décision D&I 223C0257 indiquant que cette annonce marquait le début de la période de préoffre.

A la date du présent document, 150 Actions auto-détenues sont affectées au contrat de liquidité.

Le Conseil de Surveillance du 4 juillet 2023 a décidé que les 150 Actions détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité ne seraient pas apportées à l'Offre.

4. ÉVÈNEMENTS EXCEPTIONNELS ET LITIGES SIGNIFICATIFS

Le 25 mai 2023, les actionnaires de Rothschild & Co ont approuvé le paiement de la Distribution Exceptionnelle sous réserve de la signature d'une lettre donnant instruction à une banque présentatrice de déposer une offre publique sur les Actions. Cette condition ayant été réalisée le 8 juin 2023, le gérant statutaire de Rothschild & Co a fixé, conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par les actionnaires de la Société réunis en assemblée générale, la date de détachement de la Distribution Exceptionnelle au 20 juillet 2023 et sa date de mise en paiement le 24 juillet 2023.

À la connaissance de la Société, il n'existe, à la date du présent document, aucun litige significatif, aucune procédure d'arbitrage ou fait exceptionnel, susceptible d'avoir une incidence sur l'activité, le patrimoine, les résultats, ou la situation financière de la Société, à l'exception de l'Offre et opérations liées telles que décrites dans le Rapport Annuel, la Note d'Information et la Note en Réponse.

5. COMMUNIQUÉS DE PRESSE PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL

La Société publie ses communiqués de presse en ligne sur son site Internet <https://www.rothschildandco.com/fr/actualites/>.

Depuis la publication du Rapport Annuel le 27 mars 2023, les principaux communiqués de presse suivants ont été publiés par la Société sur son site Internet :

Date du communiqué	Titre du communiqué
4 mai 2023	Mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée générale mixte du 25 mai 2023
9 mai 2023	1 ^{er} trimestre 2023 – Information financière
10 mai 2023	Information concernant l'intention de Concordia de déposer une offre publique simplifiée
1 ^{er} juin 2023	Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions
8 juin 2023	Dépôt par Concordia de l'offre publique d'achat simplifiée sur Rothschild & Co
19 juin 2023	Données financières estimées
29 juin 2023	Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions
7 juillet 2023	Bilan semestriel du contrat de liquidité de Rothschild & Co
18 juillet 2023	Communiqué de mise à disposition de la note en réponse de Rothschild & Co

Une copie des communiqués de presse visés ci-dessus figure en Annexe du présent document.

6. PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document contenant les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la société Rothschild & Co, qui a été déposé le 20 juillet 2023 auprès de l'Autorité des marchés financiers, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Rothschild & Co Concordia et visant les actions de la société Rothschild & Co, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction n°2006-07 de l'Autorité des marchés financiers.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Rothschild & Co

Monsieur Alexandre de Rothschild, agissant en qualité de président exécutif du Gérant.

Annexe

Communiqués de presse

[Bas de page laissé volontairement vierge]



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 4 mai 2023

Mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée générale mixte du 25 mai 2023

L'Assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) de Rothschild & Co se tiendra le **jeudi 25 mai 2023 à 10h30 au Centre de Conférence Etoile Saint Honoré, 21/25 rue Balzac, 75008 Paris.**

L'avis de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 17 avril 2023. L'avis de convocation devrait être publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et dans un journal d'annonces légales le 5 mai 2023.

Les documents préparatoires à l'Assemblée générale mentionnés à l'article R.22-10-23 du Code de commerce, et notamment l'avis de réunion ainsi que le Document d'Assemblée générale (intitulé « Brochure de convocation »), incluant notamment l'ordre du jour, les projets de résolutions ainsi que les modalités de participation et de vote, peuvent être consultés sur le site internet de Rothschild & Co (www.rothschildandco.com), dans la rubrique « Relations investisseurs / Actionnaires / Assemblée générale ».

Les informations mentionnées à l'article R.225-83 du Code de commerce sont intégrées dans le Document d'Assemblée générale et/ou dans le Rapport Annuel 2022, également disponible sur cette page du site internet de la Société.

Les autres documents et renseignements concernant l'Assemblée générale seront tenus à la disposition des actionnaires, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, au siège social de la Société : 23 bis avenue de Messine, 75008 Paris.

Calendrier financier :

- 9 mai 2023 : Premier trimestre 2023
- 25 mai 2023 : Assemblée générale des actionnaires
- 3 août 2023 : Résultats semestriels 2023

Pour toute information :

Relations investisseurs

Marie-Laure Becquart
investorrelation@rothschildandco.com

Relations avec les médias

Caroline Nico
Groupmediaenquiries@rothschildandco.com

Primatice : Olivier Labesse
olivierlabesse@primatice.com

À propos du Groupe Rothschild & Co

Rothschild & Co est un groupe indépendant, contrôlé par des actionnaires familiaux, au cœur des marchés financiers mondiaux depuis plus de 200 ans. Avec près de 4 200 spécialistes des services financiers sur le terrain dans plus de 40 pays, le réseau international intégré de professionnels de confiance de Rothschild & Co offre une vision pertinente et à long terme à nos clients dans le Conseil financier, la Banque privée et gestion d'actifs et le Merchant Banking.

Rothschild & Co est une société en commandite par actions (SCA) de droit français, cotée sur Euronext à Paris, Compartiment A, au capital de 154 059 554 euros, inscrite au Numéro de registre du commerce et des sociétés de Paris 302 519 228. Siège social : 23 bis avenue de Messine, 75008 Paris, France.

9 mai 2023

1^{er} trimestre 2023 – Information financière

Des revenus solides dans des conditions de marché difficiles

- Le processus d'obtention des autorisations réglementaires, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée de Concordia sur les actions Rothschild & Co, suit son cours avec un objectif inchangé d'un dépôt de l'offre mi-2023, comme annoncé dans le communiqué de presse daté du 13 février 2023.
- Les revenus du premier trimestre sont en baisse de 10% à 606,2 millions d'euros (T1 2022 : 675,3 millions d'euros). Au premier trimestre, les revenus ont été négativement impactés par un effet change de 4 millions d'euros.

(en millions d'€)	1 ^{er} trimestre			
	2023	2022	Var	% Var
Conseil financier ⁽¹⁾	326.8	413.5	(86.7)	(21)%
Banque privée et Gestion d'actifs ⁽²⁾	196.5	163.3	33.2	20%
Merchant Banking	72.3	95.5	(23.2)	(24)%
Autres métiers et fonctions centrales ⁽³⁾	14.9	11.7	3.2	27%
Total	610.5	684.0	(73.5)	(11)%
Rapprochement IFRS	(4.3)	(8.7)	4.4	(51)%
Revenus	606.2	675.3	(69.1)	(10)%

- Conseil financier** : revenus trimestriels en baisse de 21% à 326,8 millions d'euros¹ (T1 2022 : 413,5 millions d'euros), reflétant des niveaux d'activité plus faibles au cours de ce trimestre.
- Banque privée et gestion d'actifs** : Actifs sous gestion en hausse de 6% à 99,7 milliards d'euros (31 décembre 2022 : 94,2 milliards d'euros) en raison d'une collecte nette de 1,5 milliard d'euros et d'un effet marché de 4,0 milliards d'euros. Revenus trimestriels en hausse de 20% à 196,5 millions d'euros (T1 2022 : 163,3 millions d'euros).
- Merchant Banking** : revenus trimestriels en baisse de 24% à 72,3 millions d'euros (T1 2022 : 95,5 millions d'euros). Augmentation significative des revenus récurrents (+59%) grâce aux levées de fonds, minorée par une baisse des revenus liés à la performance des investissements, principalement dans les fonds de Corporate Private Equity.

¹ Y compris Redburn, consolidé par intégration globale depuis le 1/12/2022, préalablement consolidé par mise en équivalence

² Excluant l'activité de gestion d'actifs nord-américaine (« AMUS »), cédée en avril 2023

³ AMUS a été reclassée dans "Autres métiers" au niveau du Groupe à partir du 1^{er} janvier 2023 suite à la cession de cette activité. Les données comparatives ont été retraitées

1. Revue des métiers

1.1 Conseil financier

L'activité de Conseil financier regroupe le conseil en fusions et acquisitions, le conseil en financement qui couvre le domaine de la dette, des restructurations de bilan et Equity Market Solutions, qui inclut le conseil sur des marchés de capitaux, le conseil aux investisseurs et Redburn.

Les revenus du premier trimestre 2023 se sont élevés à 327 millions d'euros, en baisse de 21%¹ par rapport à ceux records du premier trimestre 2022 (413 millions d'euros), reflétant un niveau plus faible d'opérations finalisées au cours du trimestre. Au cours des douze derniers mois glissants jusqu'à mars 2023, Rothschild & Co s'est classé au 6^{ème} rang mondial en termes de revenus².

Les revenus issus du conseil en **fusions et acquisitions** pour le premier trimestre 2023 se sont élevés à 219 millions d'euros, en baisse de 29% (T1 2022 : 309 millions d'euros), grâce à des performances solides dans nos principales implantations et expertises sectorielles, et ce dans un marché en recul de 50% en valeur et de 40% en volume³. Rothschild & Co s'est classé au 2^{ème} rang mondial en nombre d'opérations réalisées au cours des douze derniers mois glissants jusqu'à mars 2023⁴. En Europe, le Groupe conserve sa position de leader, par le nombre d'opérations de fusions-acquisitions, une position qu'il occupe depuis plus de 15 ans⁴.

Les revenus issus du **conseil en financement** pour le premier trimestre 2023 se sont élevés à 108 millions d'euros, en hausse de 4% (T1 2022 : 104 millions d'euros), en raison d'une activité importante du conseil en financement, en restructuration de dettes et en capitaux privés, malgré une activité plus faible sur les marchés d'actions. Au cours des douze derniers mois glissants jusqu'à mars 2023, Rothschild & Co s'est classé au 1^{er} rang européen et au 3^{ème} rang mondial en nombre d'opérations de restructuration réalisées⁴.

Redburn Atlantic

Dans le cadre de notre stratégie de développement dans le domaine des actions, Rothschild & Co a acquis au cours du trimestre 100% de Redburn (Europe) Limited (« Redburn »), leader européen indépendant de la recherche sur les actions et du courtage. De plus, en avril, sous le contrôle exclusif de Rothschild & Co, Redburn a fusionné ses activités avec Atlantic Equities LLP pour former Redburn Atlantic. La finalisation de la fusion est prévue au cours du troisième trimestre 2023.

Redburn Atlantic renforcera de manière significative nos capacités dans le domaine des actions en Europe et aux Etats-Unis, avec une approche globale, en regroupant de manière unique la recherche américaine et européenne et en offrant aux clients du monde entier une combinaison entre une recherche de qualité et du courtage.

Rothschild & Co est intervenu dans plusieurs opérations majeures finalisées au T1 2023, notamment :

- **Lanxess** pour la création d'une co-entreprise de matériaux d'ingénierie avec Advent (6,2 milliards d'euros, Allemagne)
- **Capital & Counties Properties** pour sa fusion avec Shaftesbury PLC (environ 5 milliards de livres sterling, Royaume-Uni)
- **GOL** pour son opération de recapitalisation avec Abra Group (conseil auprès des détenteurs d'obligations - 1,6 milliard de dollars, Brésil et Etats-Unis)
- **Meridian Bioscience** pour sa cession totale à SDB Biosensor et SJL Partners (1,5 milliard de dollars, États-Unis et Corée du Sud)
- **CDPQ** sur la cession de sa participation d'environ 20% dans Fluxys à un consortium mené par Energy Infrastructure Partners (800 millions d'euros, Belgique)

En outre, le Groupe continue de travailler sur certaines transactions annoncées les plus importantes et les plus

¹ En baisse de 25% hors Redburn. Redburn est désormais consolidé par intégration globale depuis le 1/12/2022, auparavant la société était consolidée par mise en équivalence

² Source : Publications des sociétés annoncées au 8 mai 2023. Les résultats non annoncés sont basés sur ceux à fin décembre 2022

³ Source : Dealogic

⁴ Source : Refinitiv

complexes, notamment :

- **Vantage Towers** pour l'offre publique d'achat volontaire et le partenariat stratégique entre Vodafone et un consortium dirigé par KKR et Global Infrastructure Partners (16 milliards d'euros, Allemagne et Royaume-Uni)
- **Americanas** pour la restructuration de sa dette (environ 8 milliards de dollars, Brésil)
- **Eutelsat** pour sa fusion avec OneWeb (7 milliards d'euros, France et Royaume-Uni)
- **Melrose et Dowlais** dans le cadre de la scission de Dowlais (4,5 milliards de livres sterling, Royaume-Uni)
- **A.S.R** pour son regroupement avec les activités d'Aegon aux Pays-Bas (4,9 milliards d'euros, Pays-Bas)

1.2 Banque privée et Gestion d'actifs

Les activités de Banque privée et de gestion d'actifs comprennent nos activités de Banque privée en Allemagne, Belgique, Espagne, France, Israël, Italie, Luxembourg, Monaco, Royaume-Uni et Suisse ainsi qu'une activité de gestion d'actifs en Europe.

Durant le premier trimestre 2023, Rothschild & Co a finalisé la vente de sa gestion d'actifs nord-américaine à Wintrust Financial Corporation. Les données chiffrées sont désormais présentées en excluant cette activité.

Tandis que les banques centrales peinent à maîtriser l'inflation, les taux d'intérêt ont fortement augmenté : la Banque d'Angleterre les a portés à 4,25%, la Fed à 4,75 - 5% et la BCE à 3%. Ces rapides hausses des taux ont mis en évidence certaines faiblesses du système financier avec la défaillance de quelques banques, faisant craindre des difficultés plus larges dans le secteur bancaire et une récession. Néanmoins, les marchés financiers ont progressé au cours du premier trimestre 2023, marquant un 2^{ème} trimestre de hausse depuis la chute de l'année dernière. Un an après le début de la guerre russo-ukrainienne, les marchés européens ont presque intégralement retrouvé leurs valorisations précédentes. Cependant, la volatilité et l'incertitude restent élevées.

Dans cet environnement, l'activité de Banque privée et gestion d'actifs a réalisé un trimestre solide. **Les actifs sous gestion ont augmenté de 6% (5,6 milliards d'euros) à 99,7 milliards d'euros** au 31 mars 2023 (31 décembre 2022 : 94,2 milliards d'euros¹), grâce à une collecte nette de 1,5 milliard d'euros et à un effet marché positif de 4,0 milliards d'euros. La Banque privée a continué de se développer et à attirer de nouveaux clients au cours du premier trimestre 2023, enregistrant une collecte dynamique dans toutes les géographies. La Gestion d'actifs a fortement collecté, porté notamment par les produits de taux. Le tableau ci-dessous présente la progression des actifs sous gestion :

(en milliards d'€)	Trimestre terminant le		
	31/03/2023	31/12/2022	31/03/2022
Actifs sous gestion à l'ouverture⁽¹⁾	94.2	98.6	103.9
dont Banque privée	73.9	72.8	73.9
dont AM	20.3	18.4	21.1
dont AM US	n/a	7.4	8.9
Collecte nette	1.5	(0.3)	1.1
dont Banque privée	0.8	(0.3)	1.4
dont AM	0.7	0.2	0.2
dont AM US	n/a	(0.2)	(0.5)
Effet marché et taux de change	4.0	3.3	(2.2)
Actifs sous gestion à la clôture	99.7	101.6	102.8
dont Banque privée	76.6	73.9	73.8
dont AM	23.1	20.3	20.2
dont AM US	n/a	7.4	8.8
% var / Actifs sous gestion à l'ouverture	6%		

¹ Excluant l'activité de gestion d'actifs nord-américaine, cédée en avril 2023

Les revenus du premier trimestre se sont élevés à 196,5 millions d'euros, en hausse de 20% (T1 2022 : 163,3 millions d'euros), principalement grâce à la hausse des taux. La marge nette d'intérêt est ressortie en hausse de 363% à 60 millions d'euros (T1 2022 : 13,0 millions d'euros). Au sein des commissions, les commissions de gestion ont légèrement augmenté (+2% à 108 millions d'euros), alors que les commissions de transaction, comme les commissions de performance, ont baissé, respectivement de 34% à 14,6 millions d'euros et de 89% à 1,1 million d'euros. En effet, les revenus du premier trimestre 2022 avaient été particulièrement élevés grâce à des commissions de transaction soutenues par la volatilité des marchés et des commissions de performance importantes liées à 2021.

1.3 Merchant Banking

L'activité de Merchant Banking investit les capitaux du Groupe et ceux de tiers dans des opportunités de capital investissement et de dette privée.

Les revenus du premier trimestre se sont élevés à 72,3 millions d'euros, en baisse de 24% (T1 2022 : 95,5 millions d'euros). Par rapport à la moyenne des revenus du premier trimestre des trois années précédentes, les revenus sont en très légère baisse de 1%. Le tableau ci-dessous illustre cette progression.

(en millions d'€)	T1 2023	T1 2022	Var	% Var
Revenus récurrents	52.7	33.1	19.6	59%
Revenus liés à la performance des investissements	19.6	62.4	(42.8)	(69)%
<i>dont carried interest</i>	2.4	23.8	(21.4)	(90)%
<i>dont plus-values réalisées et latentes, et dividendes</i>	17.2	38.6	(21.4)	(55)%
Total revenus	72.3	95.5	(23.2)	(24)%
<i>% récurrent / Total revenus</i>	73%	35%		

La baisse des revenus reflète deux effets opposés :

- une augmentation de 59% des revenus récurrents, en ligne avec la croissance des actifs sous gestion générateurs de commissions, grâce aux clôtures complémentaires des fonds en cours de levée depuis 2022 pour le Corporate Private Equity et la Multi-stratégies ; compensée par :
- une baisse des revenus liés à la performance des investissements de 19,6 millions d'euros (T1 2022 : 62,4 millions d'euros). Cette baisse doit être replacée dans son contexte. En effet, elle intervient après deux années de revenus exceptionnels liés à la performance des investissements, à la suite de cessions réussies et des revalorisations significatives au sein des fonds de private equity. La baisse observée au T1 2023 s'explique principalement par de moindres revalorisations latentes dans les fonds de private equity. Les portefeuilles de dette ont démontré leurs résistances avec des revenus légèrement supérieurs à ceux du T1 2022.

Dans l'environnement actuel, la convergence entre les intérêts du Groupe et ceux des investisseurs tiers reste un facteur clé de différenciation. Au 31 mars 2023, la valeur des actifs investis par Rothschild & Co dans ceux du Merchant Banking s'élevaient à 942 millions d'euros (dont 751 millions d'euros en capital-investissement¹ et 191 millions d'euros en dette privée²). Au cours du premier trimestre 2023, le Groupe a investi 50 millions d'euros (dont 36 millions d'euros en capital-investissement¹ et 14 millions d'euros en dette privée²) et a reçu des distributions de 183 millions d'euros (dont 179 millions d'euros en capital-investissement¹ et 4 millions d'euros en dette privée²).

Au 31 mars 2023, **les actifs sous gestion s'élevaient à 23,1 milliards d'euros, en hausse de 1%** (31 décembre 2022 : 22,9 milliards d'euros). Au cours du premier trimestre 2023, les montants levés ont été significativement compensés par d'importantes distributions au sein des fonds de Corporate Private Equity à la suite des cessions d'A2Mac1 et de The Binding Site convenues fin 2022. Le montant engagé par Rothschild & Co s'élève à 2,0 milliards d'euros.

¹ Le Capital investissement regroupe les fonds des stratégies dénommées Corporate Private Equity et Multi-stratégies

² La dette privée regroupe les fonds des stratégies dénommées Financements directs et Credit Management

Nous restons convaincus que notre approche d'investissement, centrée sur trois secteurs clés (données et logiciels, santé et services aux entreprises basés sur la technologie) et un portefeuille d'actifs de qualité soigneusement sélectionnés, continuera à créer de la valeur pour nos investisseurs avec une protection adéquate contre les baisses dans un environnement de marché qui reste incertain.

Pour une liste plus complète des activités des fonds et du développement commercial au cours du premier trimestre 2023, veuillez-vous référer à l'annexe A.

2. Perspectives

S'agissant de l'activité de **Conseil financier**, conformément aux prévisions formulées lors de la publication des résultats annuels, le marché des fusions et acquisitions a fortement ralenti au premier trimestre 2023. Les difficultés macroéconomiques se poursuivent et ont été exacerbées par la récente volatilité du secteur bancaire, entraînant une baisse sensible du niveau de transactions annoncées et l'allongement de la finalisation des transactions. Le niveau d'activité pour 2023 dépendra de celui des marchés de capitaux, de la disponibilité des financements, des anticipations de valorisation et de la confiance des dirigeants. Par conséquent, d'importantes incertitudes subsistent. Toutefois, notre portefeuille de mandats en cours est encourageant, avec des niveaux significatifs de demande contenue pouvant évoluer si les conditions du marché s'amélioraient. Nous restons néanmoins prudents pour le reste de l'année.

Au sein de la **Banque privée et gestion d'actifs**, les perspectives de collecte demeurent favorables grâce à nos investissements dans l'ensemble de nos implantations. Les marchés restants fragiles, nous restons prudents sur les perspectives de revenus. En outre, la croissance record de la marge d'intérêts nette ce trimestre devrait ralentir puis s'inverser à mesure de la hausse du coût de financement.

Concernant le métier de **Merchant Banking**, la croissance des revenus récurrents se poursuivra conformément aux levées de fonds et à nos plans de déploiement de capital, bien qu'à un rythme plus lent que celui observé au premier trimestre 2023. Nous restons concentrés sur l'investissement conformément à nos principes fondateurs, centrés sur la préservation du capital et des rendements attrayants ajustés au risque. Nous sommes convaincus que nos investissements continueront à réaliser leur plein potentiel de création de valeur.

Sous réserve de circonstances exogènes, nous anticipons que nos trois métiers continueront d'afficher des performances de bonne facture en 2023, bien qu'en deçà des niveaux de 2022. Les stratégies claires à long terme de chaque métier nous donnent confiance pour l'avenir, conscients que 2023 sera une année plus difficile compte tenu de l'environnement macroéconomique et géopolitique.

Calendrier financier :

- 25 mai 2023 : Assemblée générale annuelle
- 3 août 2023 : Résultats semestriels 2023

Pour plus d'information :

Relations investisseurs

Marie-Laure Becquart

investorrelation@rothschildandco.com

Relations presse

Caroline Nico

Groupmediaenquiries@rothschildandco.com

Primatice : Olivier Labesse

olivierlabesse@primatice.com

A propos du Groupe Rothschild & Co

Rothschild & Co est un groupe indépendant, contrôlé par des actionnaires familiaux, au cœur des marchés financiers mondiaux depuis plus de 200 ans. Avec près de 4 200 spécialistes des services financiers sur le terrain dans plus de 40 pays, le réseau international de professionnels propose une vision pertinente et à long terme à nos clients dans le Conseil financier, la Banque privée et gestion d'actifs et le Merchant Banking.

Rothschild & Co est une société en commandite par actions (SCA) de droit français, cotée sur Euronext à Paris, Compartiment A, au capital d'euros 154.059.554€. Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 302 519 228. Siège social : 23 bis avenue de Messine, 75008 Paris.

A. Activités d'investissement et développement commercial de Merchant Banking au 1^{er} trimestre 2023

A.1. *Corporate Private Equity*

- Five Arrows Long Term I (FALT I), fonds de capital-investissement à horizon long terme de 1^{ère} génération, a reçu des engagements supplémentaires, portant le total des engagements à plus de 1,1 milliard d'euros.
- Five Arrows Principal Investments IV (FAPI IV), fonds de capital-investissement de 4^{ème} génération, a rassemblé de nouveaux engagements, portant le total des engagements à plus de 2,4 milliards d'euros.
- FALT a réalisé son premier investissement en acquérant n2y, pionnier de l'éducation spécialisée qui propose des solutions numériques pour aider les élèves et les enseignants dans les écoles à travers les États-Unis. Cette transaction a été réalisée aux côtés de FAPI IV.
- Au cours du premier trimestre 2023, FAPI IV a également investi dans A2Mac1, leader mondial de l'analyse comparative des technologies de l'automobile et de la mobilité, avec un historique unique de développement de produits et d'innovations de services.

A.2. *Multi stratégie*

- Five Arrows Secondary Opportunities V (FASO V), fonds investissant dans des investissements secondaires, a clôturé sa période d'investissement après avoir réalisé 27 transactions en Europe et aux États-Unis et engagé 112% de son capital. Le fonds successeur - Five Arrows Secondary Opportunities VI (FASO VI) - a été lancé et est désormais en cours de levée.
- Five Arrows Private Equity Programme III (FAPEP III), plateforme mondiale de capital-investissement multi-gestionnaire de 3^{ème} génération, est en cours de levée et a reçu des engagements pour un montant d'environ 250 millions d'euros à ce jour. Le fonds s'est déjà engagé dans 14 transactions.
- Five Arrows Global Technology (FAGT), fonds de fonds de 1^{ère} génération de capital-investissement dédié aux technologies, investit dans des fonds et des co-investissements, de capital-développement et de capital-risque, a reçu des engagements à hauteur de 273 millions de dollars. Le fonds s'est déjà engagé dans 20 fonds sous-jacents et un co-investissement à ce jour.
- Five Arrows Sustainable Investments (FASI), 1^{er} fonds d'impact, est en cours de levée et a reçu jusqu'à présent environ 167 millions d'euros d'engagements. Au premier trimestre 2023, le fonds a réalisé sa 1^{ère} transaction, en investissant dans SMRD-Harmonie, acteur majeur dans la rénovation de bâtiments avec des impacts environnementaux et sociaux positifs.

A.3. *Financements directs*

- Five Arrows Debt Partners III (FADP III), fonds de prêts directs de 3^{ème} génération, a réalisé 3 nouveaux investissements au cours du trimestre :
 - Alveo, fournisseur mondial de logiciels de gestion de données pour les banques et institutions financières
 - Ideagen, fournisseur mondial de logiciels de réglementation et de conformité destinés à des clients opérant généralement dans des industries risquées d'un point de vue de la conformité et de la réglementation.
 - Sciforma, fournisseur paneuropéen de logiciels de gestion de portefeuilles de projets.
- FADP III est désormais engagé à 105% environ et, compte tenu de sa forte dynamique de déploiement et de son pipeline élevé, l'équipe a lancé la levée du fonds successeur, Five Arrows Debt Partners IV.

A.4. *Credit Management*

- L'activité du Credit Management, qui investit dans des prêts garantis seniors, des obligations à haut rendement et des crédits structurés, a été active :
 - Aux États-Unis, l'équipe a émis un nouveau CLO de 400 millions de dollars (Ocean Trails XIV), et
 - En Europe, l'équipe a lancé Five Arrows European Loan Fund (FA ELF), un véhicule ouvert investissant dans des prêts garantis de premier rang.

10 mai 2023

Information concernant l'intention de Concordia de déposer une offre publique simplifiée

Concordia¹ a annoncé les 6 et 13 février 2023, son intention de déposer un projet d'offre publique d'achat simplifiée sur les actions de Rothschild & Co (l'« Offre »).

Dans le cadre de l'Offre, il est désormais prévu de mettre en œuvre la distribution exceptionnelle de réserves proposée de 8 euros par action par Rothschild & Co après la décision de conformité de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sur l'Offre et avant son ouverture.

En conséquence, Concordia a l'intention de déposer l'Offre à un prix de 46,6 euros par action (distribution exceptionnelle attachée). Ce prix représente 48 euros diminué du dividende ordinaire proposé de 1,4 euro par action qui sera mis en paiement le 31 mai 2023. Ce prix de 46,6 euros serait alors ajusté à 38,6 euros (ex-distribution) à compter de la date du détachement de la distribution exceptionnelle de réserves.

Dans ce contexte, Concordia a l'intention d'acquérir des actions Rothschild & Co au prix de 46,6 euros (distribution exceptionnelle attachée) entre la publication du projet de note en réponse de Rothschild & Co et la date de la distribution exceptionnelle (avant l'ouverture de l'Offre), dans la limite d'un nombre d'actions égal à 30 % du nombre d'actions visées par l'Offre (conformément au règlement général de l'AMF).

Le processus d'obtention des autorisations réglementaires requises dans le cadre de l'Offre est en cours, avec une date cible de dépôt prévue pour le milieu de l'année 2023. L'Offre reste soumise à l'approbation des autorités réglementaires et de l'AMF. Des informations complémentaires seront mises à disposition dans la documentation qui sera publiée dans le cadre de l'Offre qui sera soumise à l'examen et à l'autorisation de l'AMF.

Avertissement important

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue ni une offre d'achat, ni une sollicitation pour la vente de titres Rothschild & Co, dans un quelconque pays, y compris en France. Il n'existe aucune certitude que l'offre publique d'achat simplifiée mentionnée ci-dessus sera déposée ou ouverte.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables, et de s'y conformer.

¹ « Concordia » désigne l'entité Rothschild & Co Concordia SAS, la société holding de la famille Rothschild.

Avis spécifique pour les actionnaires aux États-Unis

Dans la mesure permise par les lois et règlements applicables, y compris la Règle 14e-5 du U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel qu'amendé (le "1934 Act"), et conformément aux pratiques habituelles en France, Concordia, les autres membres du consortium formé dans le cadre de l'Offre et Rothschild & Co pourront acquérir ou conclure certains accords pour acquérir des actions Rothschild & Co en dehors du cadre de l'Offre. L'intention de procéder à de tels achats sera décrite dans le projet de note d'information qui sera déposé auprès de l'AMF. Dans la mesure où les informations relatives à ces acquisitions sont rendues publiques en France, elles seront également rendues publiques sur le site internet de Rothschild & Co (www.rothschildandco.com).

Calendrier financier :

- 25 mai 2023 : Assemblée générale annuelle
- 3 août 2023 : Résultats semestriels 2023

Pour plus d'information :

Relations investisseurs

Marie-Laure Becquart

investorrelation@rothschildandco.com

Relations presse

Caroline Nico

Groupmediaenquiries@rothschildandco.com

Primatice : Olivier Labesse

olivierlabesse@primatice.com

A propos du Groupe Rothschild & Co

Rothschild & Co est un groupe indépendant, contrôlé par des actionnaires familiaux, au cœur des marchés financiers mondiaux depuis plus de 200 ans. Avec près de 4 200 spécialistes des services financiers sur le terrain dans plus de 40 pays, le réseau international de professionnels propose une vision pertinente et à long terme à nos clients dans le Conseil financier, la Banque privée et gestion d'actifs et le Merchant Banking.

Rothschild & Co est une société en commandite par actions (SCA) de droit français, cotée sur Euronext à Paris, Compartiment A, au capital d'euros 154,059,554€. Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 302 519 228. Siège social : 23 bis avenue de Messine, 75008 Paris.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 1^{er} juin 2023

Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions

Articles L. 233-8 II du Code de commerce et 223-16 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers

Date	Nombre d'actions	Nombre total de droits de vote
31/05/2023	77 102 666	Nombre de droits de vote théoriques ¹ : 117 185 114 Nombre de droits de vote exerçables : 112 354 653

¹ Le nombre total de droits de vote théoriques inclut les droits de vote attachés aux actions qui, en application de dispositions légales ou réglementaires, sont privées de la possibilité d'exercer les droits de vote qui leur sont attachés.

Pour toute information :

Relations Investisseurs

Marie-Laure Becquart
investorrelation@rothschildandco.com

Media Contact

Caroline Nico
groupmediaenquiries@rothschildandco.com

À propos du Groupe Rothschild & Co

Rothschild & Co est un groupe indépendant, contrôlé par des actionnaires familiaux, au cœur des marchés financiers mondiaux depuis plus de 200 ans. Avec près de 4 200 spécialistes des services financiers sur le terrain dans plus de 40 pays, le réseau international intégré de professionnels de confiance de Rothschild & Co offre une vision pertinente et à long terme à nos clients dans le Conseil financier, la Banque privée et gestion d'actifs et le Merchant Banking.

Rothschild & Co est une société en commandite par actions (SCA) de droit français, cotée sur Euronext à Paris, Compartiment A, au capital de 154 059 554 euros, inscrite au Numéro de registre du commerce et des sociétés de Paris 302 519 228. Siège social : 23 bis avenue de Messine, 75008 Paris, France.

8 juin 2023

Dépôt par Concordia de l'offre publique simplifiée sur Rothschild & Co

À la suite des annonces publiées les 6 et 13 février 2023, Rothschild & Co a été informée du dépôt ce jour par Concordia¹ auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée sur les actions de Rothschild & Co au prix de 46,6 euros par action (après distribution du dividende ordinaire d'un montant de 1,4 euros en mai 2023) dans l'intention de demander la mise en œuvre d'un retrait obligatoire (l'«**Offre**»)².

Le prix de 46,6 euros par action sera ajusté à 38,6 euros à la suite du détachement de la distribution exceptionnelle de 8 euros par action qui interviendra après la décision de conformité de l'AMF et avant l'ouverture de l'Offre.

Les autorisations réglementaires relatives à l'Offre ont toutes été obtenues. L'Offre demeure soumise à l'examen de l'AMF.

Le Conseil de Surveillance de Rothschild & Co émettra son avis motivé sur l'Offre après obtention du rapport de l'expert indépendant³. L'avis motivé et le rapport de l'expert indépendant seront inclus dans le projet de note en réponse qui sera déposé par Rothschild & Co dans un délai de quinze à vingt jours de négociation suivant le dépôt du projet de note d'information.

Comme annoncé le 10 mai 2023, Concordia a l'intention d'acquérir des actions Rothschild & Co au prix de 46,6 euros (distribution exceptionnelle attachée) entre le jour suivant la publication du projet de note en réponse de Rothschild & Co et la date de détachement de la distribution exceptionnelle (avant l'ouverture de l'Offre), dans la limite d'un nombre d'actions égal à 30 % du nombre d'actions visées par l'Offre⁴ (conformément au règlement général de l'AMF).

Avertissement important

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue ni une offre d'achat, ni une sollicitation pour la vente de titres Rothschild & Co, dans un quelconque pays, y compris en France. Il n'existe aucune certitude que l'offre publique d'achat simplifiée mentionnée ci-dessus sera déposée ou ouverte.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables, et de s'y conformer.

¹ « Concordia » désigne l'entité Rothschild & Co Concordia SAS, la société holding de la famille Rothschild.

² Le projet de note d'information est disponible sur les sites internet de l'AMF et de Rothschild & Co.

³ Le cabinet Finexsi a été désigné par le conseil de surveillance de Rothschild & Co en qualité d'expert indépendant chargé de se prononcer sur le caractère équitable des termes de l'offre publique, y compris en cas de mise en œuvre d'un retrait obligatoire.

⁴ Représentant environ 10,6 % du capital social de Rothschild & Co.

Avis spécifique pour les actionnaires aux États-Unis

L'Offre porte sur les Actions de Rothschild & Co et est soumise aux règles d'information et de procédure françaises qui diffèrent de celles des États-Unis d'Amérique.

L'Offre sera faite aux États-Unis d'Amérique conformément au droit français applicable et, sauf dans la mesure de l'exemption accordée par la commission américaine des opérations boursières (la « **SEC** ») décrite ci-dessous, l'U.S. Securities Exchange Act de 1934 tel qu'amendé (la « **Loi de 1934** ») et les lois et règlements promulgués par la SEC en vertu de ce dernier, y compris le règlement 14E et sera soumise à certaines exemptions prévues par la règle 14d-1(d) de la Loi de 1934 (exemption dite « Tier II » concernant les titres d'émetteurs étrangers privés). En conséquence, l'Offre sera soumise à certaines règles d'information et de procédure, y compris celles relatives à l'avis d'extension de l'Offre, au calendrier de règlement-livraison (y compris en ce qui concerne le moment de paiement du prix de l'Offre), et à l'achat d'actions Rothschild & Co en dehors de l'Offre, qui sont différentes des règles et pratiques relatives aux offres publiques aux États-Unis d'Amérique. Les actionnaires de Rothschild & Co résidant aux États-Unis d'Amérique (the « **Actionnaires Américains** ») sont invités à se rapprocher de leur conseiller habituel afin de s'informer des lois qui leur sont applicables dans le cadre de l'Offre.

Sous réserve de certaines exceptions, la règle 14e-5 de la Loi de 1934 interdit toute « personne couverte » (« covered person »), directement ou indirectement, d'acquérir ou de prendre des dispositions afin d'acquérir des actions de la société visée ou toutes valeurs mobilières immédiatement convertibles, échangeables ou exerçables en actions de la société visée, sauf dans le cadre de l'offre publique. Cette interdiction s'applique de la date d'annonce de l'offre publique jusqu'à l'expiration de l'offre. « Personne couverte » est définie comme étant (i) l'initiateur et ses sociétés affiliées, (ii) le gérant de l'initiateur et ses sociétés affiliées, (iii) tout conseiller de l'une des personnes susmentionnées, dont la rémunération dépend de la réalisation de l'offre et (iv) toute personne agissant, directement ou indirectement, de concert avec l'une des personnes spécifiées ci-dessus. La SEC a accordée à Concordia et aux autres membres du concert une exemption afin de leur permettre d'acquérir ou de prendre des dispositions afin d'acquérir des actions de Rothschild & Co en dehors de l'Offre conformément aux lois boursières françaises.

Les intentions de Concordia et des autres membres du concert, le cas échéant, à cet égard sont décrites à la Section 1.3.5 (Transfert d'Actions à Rothschild & Co Partners), la Section 1.3.4 (Mécanisme de liquidité des Actions Dutreil) et la Section 2.8 (Interventions sur le marché pendant la période d'Offre) du projet de note d'information. Ces achats peuvent être effectués sur le marché ou dans le cadre de transactions hors marché et tel que décrit dans le projet de note d'information.

Dans la mesure où des informations concernant ces achats ou ces dispositions viendraient à être rendues publiques en France conformément à la réglementation en vigueur, elles seraient également rendues publiques sur le site Internet de Rothschild & Co (www.rothschildandco.com). Cette publication sera également mise à la disposition des Actionnaires Américains dans une traduction en anglais sur le site Internet de Rothschild & Co (www.rothschildandco.com). Les affiliés des conseils financiers de Concordia et de Rothschild & Co peuvent poursuivre des activités ordinaires de négociation sur des titres de la Société, qui peuvent comprendre des achats ou la mise en place de certaines dispositions en vue de l'achat de tels titres.

Le paiement du prix de l'Offre aux Actionnaires Américains pourrait être une opération soumise à l'impôt y compris à l'impôt fédéral américain sur le revenu et peut être une opération imposable en vertu des lois fiscales étatiques ou locales, ainsi que des lois fiscales étrangères ou autres. Il est vivement recommandé que chaque Actionnaire Américain consulte immédiatement un conseil professionnel indépendant sur les conséquences fiscales qu'emporterait l'acceptation de l'Offre.

Il pourrait être difficile pour les Actionnaires Américains de faire valoir les droits dont ils disposent conformément au droit boursier fédéral américain, Concordia et Rothschild & Co étant des sociétés ayant leurs sièges respectifs en dehors des États-Unis d'Amérique et dont tout ou partie de leurs dirigeants et administrateurs respectifs sont résidents de pays autres que les États-Unis d'Amérique. Les Actionnaires Américains pourraient ne pas avoir la possibilité d'engager des procédures devant un tribunal en dehors des États-Unis d'Amérique à l'encontre d'une société non-américaine, de ses dirigeants ou de ses administrateurs en invoquant des violations du droit boursier américain. Par ailleurs, il pourrait également être difficile de contraindre une société non-américaine ainsi que ses affiliés de se soumettre à des jugements qui seraient rendus par un tribunal américain.

Ni la SEC ni aucune autre autorité de régulation aux États-Unis d'Amérique n'a approuvé ou désapprouvé l'Offre, ne s'est prononcée sur l'équité ou le mérite de l'Offre, ou n'a fourni d'opinion quant à l'exactitude ou l'exhaustivité du projet de note d'information ou de toute autre document relatif à l'Offre. Toute déclaration contraire constitue une infraction pénale aux États-Unis d'Amérique.

Calendrier financier :

- 3 août 2023 : Résultats semestriels 2023

Pour plus d'information :

Relations investisseurs

Marie-Laure Becquart

investorrelation@rothschildandco.com

Relations presse

Caroline Nico

Groupmediaenquiries@rothschildandco.com

Primatice : Olivier Labesse

olivierlabesse@primatice.com

A propos du Groupe Rothschild & Co

Rothschild & Co est un groupe indépendant, contrôlé par des actionnaires familiaux, au cœur des marchés financiers mondiaux depuis plus de 200 ans. Avec près de 4 200 spécialistes des services financiers sur le terrain dans plus de 40 pays, le réseau international de professionnels propose une vision pertinente et à long terme à nos clients dans le Conseil financier, la Banque privée et gestion d'actifs et le Merchant Banking.

Rothschild & Co est une société en commandite par actions (SCA) de droit français, cotée sur Euronext à Paris, Compartiment A, au capital d'euros 154 205 332€. Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 302 519 228. Siège social : 23 bis avenue de Messine, 75008 Paris.

19 juin 2023

Données financières estimées

Le 8 juin 2023, Concordia¹ a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) un projet d'offre publique d'achat simplifiée sur les actions de Rothschild & Co au prix de 46,6 euros par action (après distribution du dividende ordinaire d'un montant de 1,4 euros en mai 2023) dans l'intention de demander la mise en œuvre d'un retrait obligatoire (l'«**Offre**»)².

Le prix de 46,6 euros par action sera ajusté à 38,6 euros à la suite du détachement de la distribution exceptionnelle de 8 euros par action qui interviendra après la décision de conformité de l'AMF et avant l'ouverture de l'Offre.

Les estimations présentées ci-dessous ont été transmises à l'expert indépendant³ désigné dans le cadre de l'Offre. Elles n'ont pas été revues ni auditées par les commissaires aux comptes de Rothschild & Co.

Nonobstant la volatilité intrinsèque qui caractérise chacun des trois métiers du Groupe, les meilleures estimations du Groupe, qui reflètent un environnement de marché plus difficile pour les métiers du Conseil financier et du Merchant Banking partiellement compensé par une solide performance dans le métier de la Banque privée et gestion d'actifs, sont les suivantes :

- Le résultat net - part du Groupe du premier semestre 2023 devrait être d'environ 125 millions d'euros
- Les capitaux propres - part du groupe au 30 juin 2023 devraient atteindre environ 3,6 milliards d'euros
- Le résultat avant impôt opérationnel⁴ des trois métiers du Groupe pour l'année 2023 devrait être d'environ 540 millions d'euros
- Le résultat net - part du Groupe pour l'année 2023 devrait être d'environ 280 millions d'euros

Les résultats semestriels arrêtés par le Gérant de Rothschild & Co et présentés au Conseil de Surveillance à des fins de vérification et de contrôle seront publiés le 3 août 2023.

Le Conseil de Surveillance de Rothschild & Co émettra son avis motivé sur l'Offre après obtention du rapport de l'expert indépendant. L'avis motivé et le rapport de l'expert indépendant seront inclus dans le projet de note en réponse qui sera déposé par Rothschild & Co dans un délai de quinze à vingt jours de négociation suivant le dépôt du projet de note d'information, intervenu le 8 juin 2023.

¹ « Concordia » désigne l'entité Rothschild & Co Concordia SAS, la société holding de la famille Rothschild.

² Le projet de note d'information est disponible sur les sites internet de l'AMF et de Rothschild & Co.

³ Le cabinet Finexsi a été désigné par le conseil de surveillance de Rothschild & Co en qualité d'expert indépendant chargé de se prononcer sur le caractère équitable des termes de l'offre publique, y compris en cas de mise en œuvre d'un retrait obligatoire.

⁴ Le résultat avant impôt opérationnel exclut les Autres produits / charges, les fonctions centrales et les ajustements IFRS (préciput versé aux associés français, les bonus différés et d'autres ajustements statutaires).

Avertissement important

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue ni une offre d'achat, ni une sollicitation pour la vente de titres Rothschild & Co, dans un quelconque pays, y compris en France. Il n'existe aucune certitude que l'offre publique d'achat simplifiée mentionnée ci-dessus sera déposée ou ouverte.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables, et de s'y conformer.

Avis spécifique pour les actionnaires aux États-Unis

L'Offre porte sur les Actions de Rothschild & Co et est soumise aux règles d'information et de procédure françaises qui diffèrent de celles des États-Unis d'Amérique.

*L'Offre sera faite aux États-Unis d'Amérique conformément au droit français applicable et, sauf dans la mesure de l'exemption accordée par la commission américaine des opérations boursières (la « **SEC** ») décrite ci-dessous, l'U.S. Securities Exchange Act de 1934 tel qu'amendé (la « **Loi de 1934** ») et les lois et règlements promulgués par la SEC en vertu de ce dernier, y compris le règlement 14E et sera soumise à certaines exemptions prévues par la règle 14d-1(d) de la Loi de 1934 (exemption dite « Tier II » concernant les titres d'émetteurs étrangers privés). En conséquence, l'Offre sera soumise à certaines règles d'information et de procédure, y compris celles relatives à l'avis d'extension de l'Offre, au calendrier de règlement-livraison (y compris en ce qui concerne le moment de paiement du prix de l'Offre), et à l'achat d'actions Rothschild & Co en dehors de l'Offre, qui sont différentes des règles et pratiques relatives aux offres publiques aux États-Unis d'Amérique. Les actionnaires de Rothschild & Co résidant aux États-Unis d'Amérique (the « **Actionnaires Américains** ») sont invités à se rapprocher de leur conseiller habituel afin de s'informer des lois qui leur sont applicables dans le cadre de l'Offre.*

Sous réserve de certaines exceptions, la règle 14e-5 de la Loi de 1934 interdit toute « personne couverte » (« covered person »), directement ou indirectement, d'acquérir ou de prendre des dispositions afin d'acquérir des actions de la société visée ou toutes valeurs mobilières immédiatement convertibles, échangeables ou exerçables en actions de la société visée, sauf dans le cadre de l'offre publique. Cette interdiction s'applique de la date d'annonce de l'offre publique jusqu'à l'expiration de l'offre. « Personne couverte » est définie comme étant (i) l'initiateur et ses sociétés affiliées, (ii) le gérant de l'initiateur et ses sociétés affiliées, (iii) tout conseiller de l'une des personnes susmentionnées, dont la rémunération dépend de la réalisation de l'offre et (iv) toute personne agissant, directement ou indirectement, de concert avec l'une des personnes spécifiées ci-dessus. La SEC a accordée à Concordia et aux autres membres du concert une exemption afin de leur permettre d'acquérir ou de prendre des dispositions afin d'acquérir des actions de Rothschild & Co en dehors de l'Offre conformément aux lois boursières françaises.

Les intentions de Concordia et des autres membres du concert, le cas échéant, à cet égard sont décrites à la Section 1.3.5 (Transfert d'Actions à Rothschild & Co Partners), la Section 1.3.4 (Mécanisme de liquidité des Actions Dutreil) et la Section 2.8 (Interventions sur le marché pendant la période d'Offre) du projet de note d'information. Ces achats peuvent être effectués sur le marché ou dans le cadre de transactions hors marché et tel que décrit dans le projet de note d'information.

Dans la mesure où des informations concernant ces achats ou ces dispositions viendraient à être rendues publiques en France conformément à la réglementation en vigueur, elles seraient également rendues publiques sur le site Internet de Rothschild & Co (www.rothschildandco.com). Cette publication sera également mise à la disposition des Actionnaires Américains dans une traduction en anglais sur le site Internet de Rothschild & Co (www.rothschildandco.com). Les affiliés des conseils financiers de Concordia et de Rothschild & Co peuvent poursuivre des activités ordinaires de négociation sur des titres de la Société, qui peuvent comprendre des achats ou la mise en place de certaines dispositions en vue de l'achat de tels titres.

Le paiement du prix de l'Offre aux Actionnaires Américains pourrait être une opération soumise à l'impôt y compris à l'impôt fédéral américain sur le revenu et peut être une opération imposable en vertu des lois fiscales étatiques ou locales, ainsi que des lois fiscales étrangères ou autres. Il est vivement recommandé que chaque Actionnaire Américain consulte immédiatement un conseil professionnel indépendant sur les conséquences fiscales qu'emporterait l'acceptation de l'Offre.

Il pourrait être difficile pour les Actionnaires Américains de faire valoir les droits dont ils disposent conformément au droit boursier fédéral américain, Concordia et Rothschild & Co étant des sociétés ayant leurs sièges respectifs en dehors des États-Unis d'Amérique et dont tout ou partie de leurs dirigeants et administrateurs respectifs sont résidents de pays autres que les États-Unis d'Amérique. Les Actionnaires Américains pourraient ne pas avoir la possibilité d'engager des procédures devant un tribunal en dehors des États-Unis d'Amérique à l'encontre d'une société non-américaine, de ses dirigeants ou de ses administrateurs en invoquant des violations du droit boursier américain. Par ailleurs, il pourrait également être difficile de contraindre une société non-américaine ainsi que ses affiliés de se soumettre à des jugements qui seraient rendus par un tribunal américain.

Ni la SEC ni aucune autre autorité de régulation aux États-Unis d'Amérique n'a approuvé ou désapprouvé l'Offre, ne s'est prononcée sur l'équité ou le mérite de l'Offre, ou n'a fourni d'opinion quant à l'exactitude ou l'exhaustivité du projet de note d'information ou de toute autre document relatif à l'Offre. Toute déclaration contraire constitue une infraction pénale aux États-Unis d'Amérique.

Calendrier financier :

- 3 août 2023 : Résultats semestriels 2023

Pour plus d'information :

Relations investisseurs

Marie-Laure Becquart

investorrelation@rothschildandco.com

Relations presse

Caroline Nico

Groupmediaenquiries@rothschildandco.com

Primatice : Olivier Labesse

olivierlabesse@primatice.com

A propos du Groupe Rothschild & Co

Rothschild & Co est un groupe indépendant, contrôlé par des actionnaires familiaux, au cœur des marchés financiers mondiaux depuis plus de 200 ans. Avec près de 4 200 spécialistes des services financiers sur le terrain dans plus de 40 pays, le réseau international de professionnels propose une vision pertinente et à long terme à nos clients dans le Conseil financier, la Banque privée et gestion d'actifs et le Merchant Banking.

Rothschild & Co est une société en commandite par actions (SCA) de droit français, cotée sur Euronext à Paris, Compartiment A, au capital d'euros 154 205 332€. Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 302 519 228. Siège social : 23 bis avenue de Messine, 75008 Paris.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 29 juin 2023

Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions

Articles L. 233-8 II du Code de commerce et 223-16 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers

Date	Nombre d'actions	Nombre total de droits de vote
28/06/2023	77 102 666	Nombre de droits de vote théoriques ¹ : 119 225 492 Nombre de droits de vote exerçables : 114 400 031

¹ Le nombre total de droits de vote théoriques inclut les droits de vote attachés aux actions qui, en application de dispositions légales ou réglementaires, sont privées de la possibilité d'exercer les droits de vote qui leur sont attachés.

Pour toute information :

Relations Investisseurs

Marie-Laure Becquart
investorrelation@rothschildandco.com

Media Contact

Caroline Nico
groupmediaenquiries@rothschildandco.com

À propos du Groupe Rothschild & Co

Rothschild & Co est un groupe indépendant, contrôlé par des actionnaires familiaux, au cœur des marchés financiers mondiaux depuis plus de 200 ans. Avec près de 4 200 spécialistes des services financiers sur le terrain dans plus de 40 pays, le réseau international intégré de professionnels de confiance de Rothschild & Co offre une vision pertinente et à long terme à nos clients dans le Conseil financier, la Banque privée et gestion d'actifs et le Merchant Banking.

Rothschild & Co est une société en commandite par actions (SCA) de droit français, cotée sur Euronext à Paris, Compartiment A, au capital de 154 059 554 euros, inscrite au Numéro de registre du commerce et des sociétés de Paris 302 519 228. Siège social : 23 bis avenue de Messine, 75008 Paris, France.

Paris, le 7 juillet 2023

Bilan semestriel du contrat de liquidité de Rothschild & Co

Au titre du contrat de liquidité confié par la société Rothschild & Co à la société Rothschild Martin Maurel, à la date du 30 juin 2023, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 150 titres
- 1 974 133,00 €

Au cours du 1^{er} semestre 2023 :

- Nombre de transactions exécutées à l'achat : 769
- Volume échangé à l'achat : 31 132 titres pour 1 186 305,20 €
- Nombre de transactions exécutées à la vente : 729
- Volume échangé à la vente : 30 982 titres pour 1 183 416,61 €

Le détail des transactions effectuées au cours du semestre écoulé figure en annexe au présent document.

A la date du 31 décembre 2022, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 0 titre
- 1 977 022,00 €

Au cours du 2nd semestre 2022 :

- Nombre de transactions exécutées à l'achat : 2 144
- Volume échangé à l'achat : 136 016 titres pour 4 799 243,16 €
- Nombre de transactions exécutées à la vente : 1 840
- Volume échangé à la vente : 139 416 titres pour 4 925 570,71 €

Lors de la mise en place du contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 42 750 titres
- 577 866,00 €

Conformément à la réglementation de l'AMF, l'exécution du contrat de liquidité a été suspendue à compter du 6 février 2023, soit la date à laquelle la Société a annoncé avoir été informée de l'intention de Concordia de déposer une offre publique d'achat simplifiée sur les actions de la Société et date à laquelle l'AMF a publié la décision 223C0257 indiquant que cette annonce marquait le début de la période de préoffre pendant laquelle s'appliquent les dispositions relatives aux interventions et aux déclarations des opérations sur titres.

Pour toute information :

Relations Investisseurs

Marie-Laure Becquart
investorrelation@rothschildandco.com

Media Contact

Caroline Nico
groupmediaenquiries@rothschildandco.com

À propos du Groupe Rothschild & Co

Rothschild & Co est un groupe indépendant, contrôlé par des actionnaires familiaux, au cœur des marchés financiers mondiaux depuis plus de 200 ans. Avec près de 4 200 spécialistes des services financiers sur le terrain dans plus de 40 pays, le réseau international intégré de professionnels de confiance de Rothschild & Co offre une vision pertinente et à long terme à nos clients dans le Conseil financier, la Banque privée et gestion d'actifs et le Merchant Banking.

Rothschild & Co est une société en commandite par actions (SCA) de droit français, cotée sur Euronext à Paris, Compartiment A, au capital de 154 059 554 euros, inscrite au Numéro de registre du commerce et des sociétés de Paris 302 519 228. Siège social : 23 bis avenue de Messine, 75008 Paris, France.

CLIENT	DATE	NB_ACHAT	NB_VENTE	QTE_ACHAT	QTE_VENTE	CAPITAUX_ACHETES	CAPITAUX_VENDUS
ROTHSCHILD & CO	02/01/2023	21	1	750	150	28 080,00	5 632,50
ROTHSCHILD & CO	03/01/2023	22	21	1 250	1 100	46 600,00	41 096,00
ROTHSCHILD & CO	04/01/2023	26	24	1 382	1 232	52 101,40	46 397,12
ROTHSCHILD & CO	05/01/2023	38	47	1 464	1 764	54 841,44	66 255,84
ROTHSCHILD & CO	06/01/2023	35	16	1 135	1 535	42 562,50	57 685,30
ROTHSCHILD & CO	09/01/2023	45	10	1 331	481	50 578,00	18 292,43
ROTHSCHILD & CO	10/01/2023	31	14	1 077	677	40 172,10	25 326,57
ROTHSCHILD & CO	11/01/2023	19	53	511	1 761	19 142,06	66 336,87
ROTHSCHILD & CO	12/01/2023	36	39	1 500	1 200	58 065,00	46 464,00
ROTHSCHILD & CO	13/01/2023	39	4	1 995	195	76 069,35	7 353,45
ROTHSCHILD & CO	16/01/2023	21	32	828	1 078	31 306,68	40 866,98
ROTHSCHILD & CO	17/01/2023	17	55	617	2 467	23 853,22	95 028,84
ROTHSCHILD & CO	18/01/2023	48	11	2 321	821	90 333,32	32 043,63
ROTHSCHILD & CO	19/01/2023	42	10	1 371	221	52 413,33	8 457,67
ROTHSCHILD & CO	20/01/2023	15	28	443	793	16 825,14	30 237,09
ROTHSCHILD & CO	23/01/2023	44	15	1 237	437	47 191,55	16 828,87
ROTHSCHILD & CO	24/01/2023	22	24	636	936	24 269,76	35 895,60
ROTHSCHILD & CO	25/01/2023	62	39	1 809	1 109	68 145,03	41 798,21
ROTHSCHILD & CO	26/01/2023	35	47	790	1 390	29 798,80	52 500,30
ROTHSCHILD & CO	27/01/2023	53	66	2 052	2 302	77 504,04	87 245,80
ROTHSCHILD & CO	30/01/2023	27	31	1 527	1 977	57 674,79	75 066,69
ROTHSCHILD & CO	31/01/2023	29	47	1 905	2 240	71 837,55	84 806,40
SOUS TOTAL ROTHSCHILD & CO	01/2023	727	634	27 931	25 866	1 059 365,06	981 616,16
ROTHSCHILD & CO	01/02/2023	5	39	386	2 351	14 976,80	91 547,94
ROTHSCHILD & CO	02/02/2023	4	14	379	479	14 864,38	18 858,23
ROTHSCHILD & CO	03/02/2023	33	42	2 436	2 286	97 098,96	91 394,28
SOUS TOTAL ROTHSCHILD & CO	02/2023	42	95	3 201	5 116	126 940,14	201 800,45
TOTAL GENERAL ROTHSCHILD & CO	S1/2023	769	729	31 132	30 982	1 186 305,20	1 183 416,61

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquisition et n'est pas destiné à être diffusé dans les juridictions où l'Offre ne serait pas autorisée.

COMMUNIQUE DU 18 JUILLET 2023
MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ÉTABLIE PAR LA SOCIÉTÉ



EN RÉPONSE

A L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ
ROTHSCHILD & CO INITIÉE PAR
ROTHSCHILD & CO CONCORDIA



Le présent communiqué a été établi par la société Rothschild & Co et est diffusé en application des dispositions de l'article 231-27 3° du règlement général de l'AMF (« **RGAMF** »).

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-26 du RGAMF, l'AMF a, en application de sa décision de conformité en date du 18 juillet 2023 relative à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Rothschild & Co (l'« **Offre** »), apposé le visa n° 23-317 sur la note en réponse établie par Rothschild & Co (la « **Note en Réponse** »).

AVIS IMPORTANT

Conformément aux dispositions de l'article L. 433-4 II du Code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, dans le cas où, à l'issue de l'Offre, le nombre d'actions Rothschild & Co non présentées par les actionnaires minoritaires (à l'exception des actions faisant l'objet d'un mécanisme de liquidité et/ou assimilées aux actions détenues par l'initiateur, seul ou de concert) ne représenteraient pas plus de 10% du capital et des droits de vote de Rothschild & Co, Rothschild & Co Concordia a l'intention de demander à l'AMF la mise en œuvre, dans un délai de trois (3) mois à l'issue de la clôture de l'Offre, d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions Rothschild & Co non présentées à l'Offre (autres que les actions faisant l'objet d'un mécanisme de liquidité et/ou assimilées aux actions détenues par l'initiateur, seul ou de concert), moyennant une indemnisation unitaire égale au prix de l'Offre (Dividende 2022 et Distribution Exceptionnelle détachés, tels que ces termes sont définis dans la Note en Réponse), soit 38,60 euros par Action (tel que ce terme est défini dans la Note en Réponse), nette de tous frais.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du RGAMF, le document présentant les autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Rothschild & Co qui complètent la Note en Réponse établie par Rothschild & Co sera mis à disposition du public au

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquisition de titres et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France.

plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre. Un communiqué sera diffusé pour informer le public des modalités de mise à disposition de ce document.

La Note en Réponse visée par l'AMF est disponible sur les sites internet de Rothschild & Co (www.rothschildandco.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peut être obtenue sans frais auprès de :

Rothschild & Co
23 bis avenue de Messine
75008 Paris

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Rothschild & Co décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.